

**Etats financiers consolidés du Groupe BPCE
au 30 juin 2017**

5 RAPPORT FINANCIER

5.1 Comptes consolidés IFRS du Groupe BPCE au 30 juin 2017

5.1.1 Bilan consolidé

ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	<i>Notes</i>	30/06/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales		89 449	83 919
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.1	174 413	173 161
Instruments dérivés de couverture		12 059	14 842
Actifs financiers disponibles à la vente	3.2	103 395	100 157
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4.1	93 611	96 664
Prêts et créances sur la clientèle	3.4.2	669 858	666 898
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 297	7 925
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.5	9 179	9 483
Actifs d'impôts courants		282	501
Actifs d'impôts différés		3 983	4 097
Comptes de régularisation et actifs divers	3.7	59 420	60 795
Actifs non courants destinés à être cédés		733	947
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.1	3 850	3 891
Immeubles de placement		1 721	1 980
Immobilisations corporelles		4 525	4 510
Immobilisations incorporelles		1 084	1 073
Ecarts d'acquisition	3.8	4 392	4 397
TOTAL DES ACTIFS		1 238 251	1 235 240

PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.2	128 529	133 436
Instruments dérivés de couverture		17 389	19 787
Dettes envers les établissements de crédit	3.9.1	100 714	87 192
Dettes envers la clientèle	3.9.2	537 648	531 778
Dettes représentées par un titre	3.10	224 887	232 351
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		477	655
Passifs d'impôts courants		327	325
Passifs d'impôts différés		810	781
Comptes de régularisation et passifs divers	3.11	51 360	56 550
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		694	813
Provisions techniques des contrats d'assurance		80 158	75 816
Provisions	3.12	6 384	6 499
Dettes subordonnées	3.13	18 414	20 121
Capitaux propres		70 460	69 136
Capitaux propres part du groupe		63 041	61 462
Capital et primes liées		22 378	21 947
Réserves consolidées		37 516	33 802
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		1 551	1 725
Résultat de la période		1 596	3 988
Participations ne donnant pas le contrôle		7 419	7 674
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		1 238 251	1 235 240

5.1.2 Compte de résultat consolidé

<i>en millions d'euros</i>	Notes	1er semestre 2017	1er semestre 2016 Retraité ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	4.1	13 130	13 406
Intérêts et charges assimilées	4.1	(7 976)	(8 047)
Commissions (produits)	4.2	5 902	5 380
Commissions (charges)	4.2	(1 165)	(1 098)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 068	989
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	565	1 163
Produits des autres activités	4.5	6 748	16 890
Charges des autres activités	4.5	(7 158)	(16 268)
Produit net bancaire		12 114	12 415
Charges générales d'exploitation	4.6	(8 288)	(8 040)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(412)	(409)
Résultat brut d'exploitation		3 414	3 966
Coût du risque	4.7	(699)	(741)
Résultat d'exploitation		2 715	3 225
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5.2	143	135
Gains ou pertes sur autres actifs		30	94
Variations de valeur des écarts d'acquisition			(76)
Résultat avant impôts		2 888	3 378
Impôts sur le résultat	4.8	(1 023)	(756)
Résultat net		1 865	2 622
Participations ne donnant pas le contrôle		(269)	(180)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 596	2 442

⁽¹⁾ Le compte de résultat du 1^{er} semestre 2016 a été retraité des effets de l'application anticipée au 1^{er} janvier 2016 de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat : + 36 millions d'euros (dont 17 millions d'euros relatifs aux soultes liées aux remboursements anticipés) ;
- Impôts sur le résultat : - 12 millions d'euros ;
- Résultat net : + 24 millions d'euros répartis comme suit :
 - Participations ne donnant pas le contrôle : + 9 millions d'euros ;
 - Résultat net part du groupe : + 15 millions d'euros.

5.1.3 Résultat global

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016 Retraité ⁽¹⁾
Résultat net	1 865	2 622
Ecarts de réévaluation sur régime à prestations définies	80	(148)
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	(57)	(36)
Impôts ⁽¹⁾	(6)	60
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence non recyclable en résultat		
Eléments non recyclables en résultat	17	(124)
Ecarts de conversion	(404)	(172)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(32)	(423)
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture	146	(145)
Impôts	9	6
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence recyclable en résultat	(20)	34
Eléments recyclables en résultat	(301)	(700)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔTS)	(284)	(824)
RÉSULTAT GLOBAL	1 581	1 798
Part du groupe	1 422	1 647
Participations ne donnant pas le contrôle	159	151

⁽¹⁾ L'application anticipée au 1^{er} janvier 2016 des dispositions sur les passifs financiers de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » est constatée dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat du premier semestre 2017 comptabilisées en capitaux propres s'élèvent à - 57 millions d'euros, soit - 38 millions d'euros après impôts. Ce poste inclut également 2 millions d'euros de gains et pertes de juste valeur attribuable au risque de crédit propre réalisés sur le premier semestre 2017 et transférés en réserves consolidées.

Le résultat global du 1^{er} semestre 2016 a été retraité des effets de l'application anticipée au 1^{er} janvier 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- Résultat net : + 24 millions d'euros ;
- Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat : - 36 millions d'euros ;
- Impôts différés sur réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat : + 12 millions d'euros.

5.1.4 Tableau de variation des capitaux propres

en millions d'euros	Capital et primes liées		Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global							Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés	
	Capital ⁽¹⁾	Primes ⁽¹⁾	Titres super-subordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Ecart de réévaluation sur passifs sociaux	Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat ⁽⁶⁾	Variation de juste valeur des instruments financiers disponibles à la vente	Actifs financiers dérivés de couverture					Instruments dérivés de couverture
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2016	17 261	3 835	1 395	33 011	487	(143)	8	2 267	(489)		57 632	7 561	65 193	
Distribution				(348)							(348)	(443)	(791)	
Augmentation de capital ⁽²⁾	363			(320)							43	3	46	
Remboursement de TSS			(165)	(185)							(350)		(350)	
Rémunération TSS				(51)							(51)		(51)	
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾				(107)							(107)	(76)	(183)	
Total des mouvements liés aux transactions avec les actionnaires	363		(165)	(1 011)							(813)	(516)	(1 329)	
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾					(93)	(91)	(15)	(517)	(79)		(795)	(29)	(824)	
Résultat										2 442	2 442	180	2 622	
Résultat global					(93)	(91)	(15)	(517)	(79)	2 442	1 647	151	1 798	
Autres variations	1	(1)		(38)							(38)	9	(29)	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2016	17 625	3 834	1 230	31 962	394	(234)	(7)	1 750	(568)	2 442	58 428	7 205	65 633	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2016	18 113	3 834	1 230	32 572	603	(275)	(58)	1 889	(434)	3 988	61 462	7 674	69 136	
Affectation du résultat de l'exercice 2016				3 988						(3 988)				
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2017	18 113	3 834	1 230	36 560	603	(275)	(58)	1 889	(434)		61 462	7 674	69 136	
Distribution				(342)							(342)	(406)	(748)	
Augmentation de capital ⁽²⁾	431			169							600	13	613	
Remboursement de TSS				(50)							(50)		(50)	
Rémunération TSS				(24)							(24)	(26)	(50)	
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾				(24)							(24)	(26)	(50)	
Total des mouvements liés aux transactions avec les actionnaires	431			(247)							184	(419)	(235)	
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾					(303)	52	(28)	22	83		(174)	(110)	(284)	
Résultat										1 596	1 596	269	1 865	
Résultat global					(303)	52	(28)	22	83	1 596	1 422	159	1 581	
Autres variations ⁽⁷⁾				(27)							(27)	5	(22)	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2017	18 544	3 834	1 230	36 286	300	(223)	(86)	1 911	(351)	1 596	63 041	7 419	70 460	

- ⁽¹⁾ Au 30 juin 2017, les postes « Capital » et « Primes » sont composés du capital des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne (cf. note 3.15.1) ;
- ⁽²⁾ Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne ont procédé à des augmentations de capital de 431 millions d'euros (363 millions d'euros au cours de l'année 2016) qui se traduisent par une augmentation des postes « Capital » et « Primes ». Les capitaux propres des sociétés locales d'épargne sont également présentés dans le poste « Réserves consolidées », nets des parts sociales des Caisses d'Épargne détenues. Les émissions de parts sociales réalisées depuis le 1^{er} janvier 2017 se traduisent par une augmentation des réserves de + 169 millions d'euros ;
- ⁽³⁾ Les options d'achat accordées par Natixis aux actionnaires minoritaires de la société Peter J. Solomon Company (PJSC) sont enregistrées en capitaux propres pour - 70 millions d'euros (- 50 millions d'euros en part du groupe et - 20 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle). Les revalorisations des options d'achat accordées par Natixis aux actionnaires de l'entité DNCA France sont enregistrées en capitaux propres pour - 61 millions d'euros (- 43 millions d'euros en part du groupe et - 18 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle). La levée de l'option permettant l'acquisition de 40% d'AEW Europe a été enregistrée en capitaux propres pour -18 millions d'euros (- 13 millions d'euros en part du groupe et - 5 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle) ;
- ⁽⁴⁾ Dont une variation de l'écart de conversion de - 44 millions d'euros (- 31 millions d'euros en part du groupe et - 13 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle) faisant suite au remboursement de 400 millions de dollars de report à nouveau par la succursale de Natixis à New York ;
- ⁽⁵⁾ Dont une diminution des réserves consolidées de - 50 millions d'euros (- 24 millions d'euros en part du groupe et - 26 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle) au titre des effets des acquisitions et des autres mouvements. Cette diminution s'explique principalement par les opérations suivantes :
- - 31 millions d'euros d'effet lié à la réévaluation et à la désactualisation des options d'achat accordées aux actionnaires minoritaires des entités DNCA France et Ciloger,
 - - 4 millions d'euros relatifs aux options d'achat accordées aux actionnaires minoritaires de la société Payplug,
- ⁽⁶⁾ Dont une variation de l'écart de conversion de - 9 millions d'euros (- 6 millions d'euros en part du groupe, - 3 millions d'euros en part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle) faisant suite au recyclage lié à la cession de deux entités du groupe Natixis (Caspian 1A et 1B) ;
- ⁽⁷⁾ Les autres variations incluent notamment la rémunération des TSSDI pour la part souscrite par les participations ne donnant pas le contrôle ;
- ⁽⁸⁾ L'impact de l'application anticipée des dispositions sur les passifs financiers de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » constaté dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » est inscrit dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2016 pour + 17 millions d'euros (+ 8 millions d'euros part du groupe). Les variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat comptabilisés en capitaux propres s'élèvent après impôts :
- au 1^{er} semestre 2016 à - 24 millions d'euros (- 15 millions d'euros en capitaux propres part du groupe),
 - pour l'exercice 2016 à - 93 millions d'euros (- 66 millions d'euros part du groupe),
 - au 1^{er} semestre 2017 à - 38 millions d'euros (- 28 millions en capitaux propres part du groupe). Les soultes liées aux remboursements anticipés constatées en capitaux propres au 30 juin 2017 s'élèvent à + 2 millions d'euros net d'impôts ;

5.1.5 Tableau des flux de trésorerie

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016 retraité ⁽⁴⁾
Résultat avant impôts	2 888	3 378
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	465	457
Dépréciation des écarts d'acquisition		76
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations (y compris provisions techniques d'assurance)	4 871	13 900
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(37)	(35)
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	(396)	(1 351)
Produits/charges des activités de financement	44	74
Autres mouvements	3 986	(13 547)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts	8 933	(426)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	12 888	(12 771)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 526	(6 210)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	(14 815)	(3 428)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(6 395)	(2 622)
Impôts versés	(194)	124
Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(5 990)	(24 907)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	5 831	(21 955)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 826	4 062
Flux liés aux immeubles de placement	148	104
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(417)	(324)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	1 557	3 842
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽¹⁾	(207)	(1 531)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement ⁽²⁾	(1 071)	1 448
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(1 278)	(83)
Effet de la variation des taux de change (D)	(1 091)	(103)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)	5 019	(18 299)
Caisse et banques centrales		
Caisse et banques centrales (actif)	83 919	71 119
Opérations à vue avec les établissements de crédit		
Comptes ordinaires débiteurs ⁽³⁾	8 216	7 293
Comptes et prêts à vue	60	107
Comptes créditeurs à vue	(11 235)	(9 061)
Opérations de pension à vue	(5 007)	(2 309)
Trésorerie à l'ouverture	75 953	67 149
Caisse et banques centrales		
Caisse et banques centrales (actif)	89 449	52 727
Opérations à vue avec les établissements de crédit		
Comptes ordinaires débiteurs ⁽³⁾	6 531	9 964
Comptes et prêts à vue	195	312
Comptes créditeurs à vue	(9 176)	(10 590)
Opérations de pension à vue	(6 027)	(3 563)
Trésorerie à la clôture	80 972	48 850
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	5 019	(18 299)

⁽¹⁾ Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprennent :

- le remboursement des titres supersubordonnés inscrits en capitaux propres pour - 350 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 ;
- la rémunération des titres supersubordonnés inscrits en capitaux propres pour - 72 millions d'euros (-74 millions d'euros au premier semestre 2016) ;
- les variations nettes de capital et primes des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne pour + 600 millions d'euros (+ 43 millions d'euros au premier semestre 2016) ;
- l'impact des distributions pour - 748 millions d'euros (- 791 millions d'euros au premier semestre 2016).

⁽²⁾ Les flux de trésorerie provenant des activités de financement comprennent principalement :

- l'impact des émissions de titres et emprunts subordonnés pour + 26 millions d'euros (+ 1 867 millions d'euros au premier semestre 2016) ;
- l'impact des remboursements de titres et emprunts subordonnés pour - 1 075 millions d'euros (- 350 millions d'euros au premier semestre 2016) ;

⁽³⁾ Les comptes ordinaires débiteurs ne comprennent pas les fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations ;

⁽⁴⁾ Les comptes du 30 juin 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée au 1^{er} janvier 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec les impacts suivants :

- Résultat avant impôts : + 36 millions d'euros ;
- Autres mouvements : - 36 millions d'euros.

5.1.6 Annexe aux états financiers du Groupe BPCE

NOTE 1	CADRE GÉNÉRAL	11
1.1	LE GROUPE BPCE	11
1.2	MÉCANISME DE GARANTIE	11
1.3	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS.....	12
1.4	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE.....	12
NOTE 2	NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ	13
2.1	CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	13
2.2	RÉFÉRENTIEL	13
2.3	RECOURS À DES ESTIMATIONS.....	17
2.4	PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET DATE DE CLÔTURE.....	25
NOTE 3	NOTES RELATIVES AU BILAN	26
3.1	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	26
3.2	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE.....	27
3.3	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	28
3.4	PRÊTS ET CRÉANCES	33
3.5	ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	34
3.6	RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS.....	35
3.7	COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS.....	35
3.8	ÉCARTS D'ACQUISITION.....	36
3.9	DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE.....	37
3.10	DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	38
3.11	COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	38
3.12	PROVISIONS	38
3.13	DETTES SUBORDONNÉES.....	39
3.14	ACTIONS ORDINAIRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS.....	39
3.15	COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS	40
NOTE 4	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	42
4.1	INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS.....	42
4.2	PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	42
4.3	GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	43
4.4	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	43
4.5	PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS.....	44
4.6	CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	44
4.7	COÛT DU RISQUE.....	45
4.8	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT.....	46
NOTE 5	PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIÉES	47
5.1	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	47
5.2	QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	47
NOTE 6	INFORMATION SECTORIELLE	48
NOTE 7	ENGAGEMENTS	50
7.1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	50
7.2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	50
NOTE 8	ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS, AUTRES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE ET ACTIFS REÇUS EN GARANTIE DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER	51
NOTE 9	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	52
9.1	ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2017.....	52
9.2	OPÉRATIONS DE TITRISATION	52

1.1 LE GROUPE BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

Les deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 15 Banques Populaires et les 16 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau Caisse d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et les sociétés locales d'épargne (SLE).

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 100 % par leurs sociétaires.

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 100 % par les sociétés locales d'épargne. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les sociétaires. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

BPCE

Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 15 Banques Populaires et les 16 Caisses d'Épargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, société cotée détenue à 71,035 %, qui réunit l'Épargne, la Banque de Grande Clientèle, et les Services Financiers Spécialisés ;
- la Banque commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

1.2 MÉCANISME DE GARANTIE

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L. 512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banque Populaire, le Fonds réseau Caisse d'Épargne et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds réseau Banque Populaire** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques Populaires dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds réseau Caisse d'Épargne** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts par réseau est de 181,3 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banque Populaire, du Fonds réseau Caisse d'Épargne et du Fonds de Garantie Mutuel ne peut être inférieur à 0,15 % et ne peut excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R.515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossment technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossment.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Épargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

Finalisation de l'acquisition de Payplug par Natixis

Au 30 juin 2017, Natixis a finalisé l'acquisition de la société PayPlug, Fintech spécialisée dans le paiement en ligne pour les PME et les TPE.

A la suite de l'augmentation de capital réalisée immédiatement après l'acquisition, Natixis détient 79% du capital de PayPlug.

Cette opération a généré un écart d'acquisition de 14 millions d'euros.

Signature d'un accord entre Natixis et Dalenys

Le 26 juin 2017, Natixis a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition de 50,04% du capital (représentant 58% des droits de vote) de Dalenys, auprès de la société Saint-Georges Finance et de Jean-Baptiste Descroix-Vernier.

Dalenys intervient dans le domaine des solutions de paiements à destination des marchands et du e-commerce.

La réalisation de cette opération est toutefois soumise à des conditions suspensives et notamment à l'obtention des autorisations réglementaires. Compte tenu de ces éléments, l'opération n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe au 30 juin 2017.

Fusion de Caisses d'Épargne

A l'issue des assemblées générales extraordinaires de sociétaires qui se sont tenues le 29 avril 2017, la Caisse d'Épargne Picardie et la Caisse d'Épargne Nord France Europe ont fusionné pour donner naissance à la Caisse d'Épargne Hauts de France.

1.4 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est intervenu depuis le 30 juin 2017.

2.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ⁽¹⁾.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2017 a été préparé conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments les plus significatifs du semestre et doivent donc être lues en liaison avec les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2016.

2.2 RÉFÉRENTIEL

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2016 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

Comme précisé dans les états financiers du Groupe BPCE au 31 décembre 2016, suite à l'adoption de la norme IFRS 9 par l'Union européenne intervenue le 22 novembre 2016, le groupe a décidé, conformément à l'option ouverte par le paragraphe 7.1.2 de la norme IFRS 9, d'appliquer par anticipation dès l'exercice clos le 31 décembre 2016, les seuls paragraphes 5.7.1(c), 5.7.7-5.7.9, 7.2.14 et B 5.7.5-B 5.7-20 de la norme IFRS 9 portant sur la comptabilisation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, sans appliquer les autres paragraphes de la norme IFRS 9.

Les comptes du premier semestre 2016 ont été retraités des effets de l'application anticipée au 1^{er} janvier 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Nouvelle norme IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016 et sera applicable de façon rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2018, à l'exception des dispositions relatives aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, appliquées par anticipation dans les comptes du Groupe BPCE à partir du 1^{er} janvier 2016.

La norme IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

NOUVEAUX TRAITEMENTS

Les traitements suivants s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, en substitution des principes comptables actuellement appliqués pour la comptabilisation des instruments financiers.

Classement et Évaluation

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la

⁽¹⁾ Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception de celles applicables aux passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Dépréciations

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Les actifs financiers concernés seront répartis en trois catégories dépendant de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Une dépréciation devra être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Statut 1 (*stage 1*)

- une dépréciation pour risque de crédit sera comptabilisée à hauteur des pertes attendues à un an ;
- les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Statut 2 (*stage 2*)

- en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan de l'actif financier, ce dernier sera transféré dans cette catégorie ;
- la dépréciation pour risque de crédit sera alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) ;
- les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation.

Statut 3 (*stage 3*)

- la dépréciation pour risque de crédit restera calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) ;
- les produits d'intérêts seront alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'actif après dépréciation.

Comptabilité de couverture

La norme IFRS 9 introduit un modèle de comptabilité de couverture modifié théoriquement plus en adéquation avec les activités de gestion des risques.

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE

Compte tenu de l'importance des changements apportés par la norme IFRS 9, le Groupe BPCE conduit ses travaux de mise en œuvre dans le cadre d'une organisation de projet faisant intervenir l'ensemble des métiers et fonctions supports concernés.

Entamés dès le premier semestre 2015, les travaux d'analyse, de conception et de développement informatique se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016 et au cours du premier semestre 2017. Le second semestre sera principalement consacré aux recettes de non régression, à la préparation du bilan d'ouverture (*First Time Application*), à la finalisation des travaux de calibrage des modèles, à l'achèvement de la documentation et à l'adaptation des processus dans le cadre de la conduite du changement.

Classement et Évaluation

Il ressort des travaux menés à ce stade sur le volet « Classement et Évaluation » que l'essentiel des actifs financiers qui étaient évalués au coût amorti sous IAS 39 continueront à remplir les conditions pour une évaluation au coût amorti selon IFRS 9. De même, l'essentiel des actifs financiers évalués à la juste valeur selon IAS 39 (actifs classés

parmi les actifs financiers disponibles à la vente ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par le résultat), continueront à être évalués à la juste valeur selon IFRS 9.

Les reclassements identifiés, compte tenu des travaux menés à ce stade sont les suivants :

- pour les portefeuilles de crédits de la banque commerciale, les impacts devraient rester limités et concerner principalement certains instruments qui étaient évalués au coût amorti et classés en prêts et créances selon IAS 39 et qui seront évalués selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat parce que leurs flux de trésorerie contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal ;
- Pour les autres portefeuilles de financement :
 - les opérations de pension classées en actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat selon IAS 39 au titre d'une gestion globale à la juste valeur et relevant d'un modèle économique de transaction selon IFRS 9 seront reclassées en actifs financiers détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par résultat,
 - les opérations de pension classées en prêts et créances et évaluées au coût amorti selon IAS 39 et relevant d'un modèle économique de transaction selon IFRS 9 seront reclassées en actifs financiers détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par résultat,
 - les financements et créances de location resteront, dans leur très grande majorité, classés et valorisés au coût amorti. Néanmoins, le Groupe BPCE détient en portefeuille quelques prêts à taux fixe avec clauses de remboursement symétriques, sujet de place dont a été saisi en décembre le *Board* de l'IASB qui a publié fin avril 2017 un projet d'amendement à IFRS 9 et devrait statuer définitivement courant 2017 sur la possibilité de comptabiliser ces instruments au coût amorti ;
- Pour les portefeuilles de titres :
 - selon IAS 39, les titres de la réserve de liquidité étaient soit évalués au coût amorti parce qu'ils étaient classés parmi les prêts et créances ou parmi les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, soit évalués à la juste valeur parce qu'ils étaient classés parmi les actifs disponibles à la vente en fonction de leurs caractéristiques, de la manière dont ils étaient gérés et selon qu'ils étaient couverts ou non contre le risque de taux. La répartition de ces titres de dettes pourrait être différente sous IFRS 9 avec un choix entre un classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres selon qu'ils seront gérés dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie ou dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente,
 - les parts d'OPCVM ou de FCPR qualifiées d'instruments de capitaux propres et classées parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, seront évalués selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat en raison de leur nature d'instrument de dette sous IFRS 9 et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels qui ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal,
 - les titres de participation classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, seront évalués par défaut à la juste valeur par résultat selon IFRS 9. Lorsque les entreprises du Groupe BPCE en auront fait individuellement le choix irrévocable, les variations futures de la juste valeur des titres pourront toutefois être présentées dans les capitaux propres,
 - les parts de titrisation évaluées au coût amorti et classées parmi les prêts et créances selon IAS 39, (i) seront évaluées à la juste valeur par le biais du résultat selon IFRS 9 si leurs flux contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal, (ii) seront évaluées à la juste valeur par capitaux propres si elles sont gérées dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente et (iii) seront maintenues au coût amorti dans les autres cas.

Les reclassements entre catégories d'actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur auront un impact net sur les capitaux propres consolidés du Groupe BPCE en raison de la différence de méthode d'évaluation de ces actifs et de l'application rétrospective de la norme. Néanmoins ces reclassements étant limités, il n'est pas attendu d'impact significatif, en montant, dans les capitaux propres d'ouverture du Groupe BPCE au 1^{er} janvier 2018.

Comme indiqué précédemment, le groupe a également opté pour une application anticipée dès l'exercice 2016, comme le lui permettait la norme, de la comptabilisation en autres éléments du résultat global des variations liées à la réévaluation de la composante risque de crédit propre des passifs désignés à la juste valeur par résultat.

Dépréciations

Le groupe va s'appuyer sur le dispositif interne de gestion des risques, sous-tendant les calculs réglementaires des exigences en fonds propres pour la constitution des portefeuilles et le calcul des dépréciations. Un dispositif *ad hoc* de calcul et de comptabilisation des dépréciations sur encours sains est en cours de construction nécessitant d'importants développements informatiques.

Les modèles qui seront mis en œuvre pour le calcul des dépréciations sont élaborés dans le respect de la gouvernance des modèles afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du groupe selon la nature des actifs et la destination des modèles. Ils s'appuieront en priorité sur les modèles internes existants de mesure des risques et sur des informations externes si des mesures internes ne sont pas disponibles. Ces modèles seront adaptés pour permettre

une mesure de la perte attendue des créances à maturité des encours. Les dépréciations calculées tiendront compte des conditions courantes et des projections économiques et financières attendues. Les mesures pourront donc, dans certains cas, être significativement différentes des mesures utilisées dans le cadre du calcul des exigences réglementaires en fonds propres, compte tenu notamment du caractère prudent de ces dernières.

Les modèles de calcul des dépréciations seront mis en œuvre de manière centralisée afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du Groupe BPCE, selon la nature des actifs.

La mesure de la dégradation significative sera opérée au travers de la combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en cours de calibrage. Les critères quantitatifs s'appuieront sur les dispositifs de notation, s'attachant à comparer le risque associé à la notation courante au risque mesuré lors de l'octroi. Les critères qualitatifs comprendront des indicateurs complémentaires au dispositif de notation privilégiant la mesure du risque courante à sa comparaison aux valeurs passées, tels que les impayés de plus de 30 jours ou l'inscription de la contrepartie en *Watch List* (intégrant le statut *forbearance*).

Les simulations d'impacts chiffrés comportent encore à ce stade des options simplificatrices qui ne permettent raisonnablement pas de considérer que l'estimation revêt un caractère suffisamment fiable pour être publiée.

Comptabilité de couverture

Le Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations. Compte-tenu du volume limité des reclassements opérés à l'actif, l'essentiel des opérations documentées en comptabilité de couverture selon IAS 39 resteront documentées de la même façon en couverture à partir du 1^{er} janvier 2018.

En revanche, les informations en annexes respecteront les dispositions de la norme IFRS 7 amendée par IFRS 9.

Application de la norme IFRS 9 aux activités d'assurance :

Le 29 juin 2017, l'ARC (*Accounting Regulatory Committee*) s'est prononcé en faveur de l'adoption de l'amendement à la norme IFRS 4 portant sur l'application conjointe de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » avec la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » avec des dispositions spécifiques pour les conglomérats financiers. Le projet de règlement européen permettrait ainsi aux conglomérats financiers européens d'opter pour le report d'application de la norme IFRS 9 pour leur secteur d'assurance jusqu'au 1^{er} janvier 2021 sous conditions :

- de ne pas transférer d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments à la juste valeur par le résultat et des instruments financiers émis par une entité du secteur de l'assurance) ;
- d'apporter des informations complémentaires spécifiques en note annexes.

Le Groupe BPCE étant un conglomérat financier prévoit d'appliquer cette disposition pour ses entités d'assurance qui demeureront suivies sous IAS 39. Les entités principalement concernées par cette mesure sont CEGC, les filiales d'assurances de COFACE, Natixis Assurances, BPCE Vie et ses fonds consolidés, Natixis Life, ADIR, BPCE Prévoyance, BPCE Assurances, BPCE IARD, Muracef, Surassur, Prépar Vie et Prépar Iard.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

En application de l'option ouverte par les dispositions de la norme IFRS 9, le groupe ne prévoit pas de communiquer une information comparative pour ses états financiers.

Nouvelle norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » remplacera les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits. La norme IFRS 15 a été adoptée par l'Union européenne et publiée au JOUE le 29 octobre 2016. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective.

Selon IFRS 15, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

La norme IFRS 15 s'applique aux contrats qu'une entité conclut avec ses clients à l'exception, notamment des contrats de location (couverts par la norme IAS 17), des contrats d'assurance (couverts par la norme IFRS 4), des instruments financiers (couverts par la norme IFRS 9). Si des dispositions spécifiques en matière de revenus ou de coûts des contrats sont prévues dans une autre norme, celles-ci s'appliquent en premier lieu.

Les travaux d'analyses d'impacts de l'application de cette nouvelle norme sont engagés par le groupe depuis le second semestre 2016 et seront finalisés au cours de l'exercice 2017.

Nouvelle norme IFRS 16

La norme IFRS 16 « Locations » remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2019 de façon rétrospective sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif, la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt relative à la dette et la charge d'amortissement du droit d'utilisation seront comptabilisés séparément au compte de résultat. A contrario, selon l'actuelle norme IAS 17, les contrats dits de location simple ou opérationnelle ne donnent pas lieu à un enregistrement au bilan et seuls les loyers afférents sont enregistrés en résultat.

Le groupe a débuté les travaux d'analyses d'impact de l'application de cette nouvelle norme suite à sa publication, début 2016. Ces travaux se sont poursuivis sur le premier semestre 2017. L'estimation du montant des droits d'utilisation à comptabiliser au bilan est en cours d'évaluation. Un impact significatif sur les postes d'immobilisations et sur les postes de passifs financiers au bilan est toutefois attendu.

2.3 RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 30 juin 2017, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 2.3.1) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente (note 3.2) ainsi que les dépréciations des prêts et créances sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles (note 3.4) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne-logement et les provisions relatives aux contrats d'assurance (note 3.12) ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs ;
- les impôts différés ;
- les tests de dépréciations des écarts d'acquisition (note 3.8).

Détermination de la juste valeur

Principes généraux

La juste valeur d'un instrument est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est donc déterminée en référence à un prix de sortie (notion d'*exit price*).

En date de comptabilisation initiale, la juste valeur correspond normalement au prix de transaction et donc au prix payé pour acquérir l'actif ou reçu pour assumer le passif.

Lors des évaluations ultérieures, la juste valeur des actifs et passifs doit être estimée et déterminée en ayant recours en priorité à des données de marché observables, tout en s'assurant que l'ensemble des paramètres qui composent cette juste valeur est convergent avec le prix que les « intervenants de marché » utiliseraient lors d'une transaction.

Cette juste valeur se compose d'un prix milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation déterminés en fonction des instruments concernés et des risques associés.

Le prix milieu de marché est obtenu à partir :

- d'un prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché principal, ou à défaut le marché le plus avantageux, dans des conditions de concurrence normale ;

- d'une valeur déterminée à partir de techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées doivent maximiser l'utilisation de données d'entrée observables pertinentes et minimiser celle de données d'entrée non observables. Elles peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, des justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options, des modèles propriétaires dans le cas d'instruments complexes ou bien des données non observables lorsque celles-ci résultent d'hypothèses ne reposant ni sur des prix de transaction, ni sur des données de marché.

Les ajustements additionnels de valorisation intègrent des facteurs liés à des incertitudes de valorisation, tel que des risques de marché, de crédit et de liquidité afin de prendre en compte notamment les coûts induits par une opération de sortie sur le marché principal. De même, un ajustement (*Funding Valuation Adjustment* – FVA) visant à prendre en compte à travers des hypothèses, les coûts liés au coût de financement des flux futurs de trésorerie des dérivés non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés est également pris en compte.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après :

AJUSTEMENT BID/ASK (COURS ACHETEUR/COURS VENDEUR) – RISQUE DE LIQUIDITÉ

Cet ajustement représente l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur correspondant au coût de sortie. Il reflète le coût demandé par un intervenant de marché au titre du risque à acquérir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre intervenant de marché.

AJUSTEMENT POUR INCERTITUDE DE MODÈLE

Cet ajustement permet de prendre en compte les imperfections des techniques de valorisation utilisées et en particulier, les facteurs de risques non considérés, alors même que des paramètres de marché observables sont disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables utilisés pour les valoriser.

AJUSTEMENT POUR INCERTITUDE SUR LES PARAMÈTRES

L'observation de certains prix ou de paramètres utilisés par les techniques de valorisation peut être difficile ou le prix ou paramètre peut ne pas être disponible de façon suffisamment régulière pour déterminer le prix de sortie. Dans ces circonstances, un ajustement peut être nécessaire pour refléter la probabilité que les intervenants sur le marché adopteraient des valeurs différentes pour ces mêmes paramètres, dans l'évaluation de la juste valeur de l'instrument financier.

AJUSTEMENT DE VALEUR POUR RISQUE DE CONTREPARTIE (CREDIT VALUATION ADJUSTEMENT – CVA)

Cet ajustement s'applique aux évaluations qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que le groupe puisse ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours à des paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché pour l'ensemble des segments de contreparties faisant l'objet de ce calcul. En l'absence de paramètres de marché liquides, des *proxies* par type de contrepartie, notation, géographie sont utilisés.

AJUSTEMENT DE VALEUR POUR RISQUE DE CRÉDIT PROPRE (DEBIT VALUATION ADJUSTEMENT – DVA) ET AJUSTEMENT DU COÛT DE FINANCEMENT (FVA) :

L'ajustement DVA est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit du groupe sur la valorisation des instruments. Cet ajustement DVA est évalué à partir de l'observation du paramètre de marché « crédit » du groupe. Chez Natixis, principal contributeur pour le groupe, cela se traduit par l'observation des spreads de crédit d'un échantillon d'établissements comparables, compte tenu du niveau de liquidité du spread de CDS de Natixis au cours de la période. L'ajustement DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie notamment sur les critères suivants :

- niveau d'activité du marché et évolution (dont niveau d'activité sur le marché primaire) ;
- ancienneté des prix provenant de transactions observées ;
- raréfaction des prix restitués par une société de service ;
- fort écartement des cours acheteurs-vendeurs (*bid/ask*) ;
- importante variation des prix dans le temps ou entre les intervenants au marché.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE CHEZ NATIXIS (PRINCIPAL CONTRIBUTEUR DU GROUPE AUX POSTES DU BILAN ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR)

La détermination de la juste valeur est soumise à un dispositif de contrôle visant à vérifier que les justes valeurs sont déterminées ou validées par une fonction indépendante.

Les justes valeurs déterminées par référence à des cotations externes ou des paramètres de marché font l'objet d'une validation par un service indépendant (le service de suivi des données de marchés). Un contrôle de second niveau est opéré par la direction des Risques.

Sur les marchés moins liquides, d'autres informations de marché sont utilisées pour valider la juste valeur des instruments en privilégiant les données observables.

Les facteurs qui sont pris en compte sont notamment les suivants :

- l'origine de la source externe (cotation sur pages, services de contribution...);
- l'homogénéité entre des sources différentes ;
- la périodicité d'alimentation des données ;
- le caractère représentatif du paramètre au regard de transactions de marché récentes.

Pour les justes valeurs déterminées à partir de modèles d'évaluation, le dispositif de contrôle comprend la validation de manière indépendante de la construction des modèles et des paramètres intégrant ces modèles.

Cette validation est réalisée sous la responsabilité de la direction des Risques.

Elle consiste à vérifier la cohérence et la pertinence du modèle par rapport à la fonction qu'il doit remplir (fixation des prix, évaluation, couverture, mesure et contrôle des risques) et au produit auquel il s'applique, à partir de :

- l'approche théorique : les fondements financiers et mathématiques du modèle ;
- l'application du modèle : les *pricers* retenus pour la production des risques et résultats ;
- la stabilité du modèle sous stress des paramètres ;
- l'étude de la stabilité et de la convergence des méthodes numériques employées ;
- la ré-implémentation indépendante du modèle dans le cadre de la validation algorithmique ;
- l'analyse comparative de la calibration des paramètres de modèle ;
- l'étude du risque de modèle via notamment l'analyse comparative du modèle avec d'autres modèles de valorisation, afin de s'assurer de l'adéquation du modèle et du *payoff* ;
- la mise en place d'ajustement au titre du risque de modèle pour prendre en compte les insuffisances éventuelles du modèle ou de sa calibration ;
- l'intégration du modèle dans les systèmes d'information.

Par ailleurs, les modalités de détermination de la juste valeur font l'objet d'un suivi au travers de plusieurs instances réunissant la Direction des risques, la Direction financière, le service de contrôle des données de marché et des valorisations tels que le Comité d'observabilité et de paramètres, le Comité de valorisation, le Comité des réactions, le Comité de validation de modèles.

Niveaux de juste valeur

Pour les besoins de l'information financière, la norme IFRS 13 requiert que la juste valeur des instruments financiers et non financiers soit ventilée selon les trois niveaux de juste valeur ci-dessous :

NIVEAU 1 : ÉVALUATION UTILISANT DES COTATIONS DE MARCHÉ SUR MARCHÉ LIQUIDE

Il s'agit d'instruments dont la juste valeur est déterminée à partir de cotations sur des marchés actifs directement utilisables.

Le niveau 1 comprend principalement les titres cotés sur une Bourse ou échangés en continu sur d'autres marchés actifs, les dérivés négociés sur des marchés organisés (futures, options ...) dont la liquidité peut être démontrée et les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative est calculée et communiquée quotidiennement.

NIVEAU 2 : ÉVALUATION UTILISANT DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES

Ce niveau de juste valeur regroupe les instruments autres que les instruments mentionnés en niveau 1 de juste valeur ainsi que les instruments évalués à partir d'une technique de valorisation utilisant des paramètres observables soit directement (prix), soit indirectement (dérivé de prix) jusqu'à la maturité de l'instrument. Il s'agit principalement :

D'instruments simples :

La plupart des dérivés négociés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur des marchés actifs, c'est-à-dire sur des marchés liquides sur lesquels des transactions sont régulièrement opérées.

Leur valorisation résulte de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu du modèle utilisé et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Figurent également en niveau 2 :

- les titres moins liquides que ceux classés en niveau 1 dont la juste valeur est déterminée à partir de prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs et qui sont régulièrement observables sans qu'ils soient pour autant nécessairement directement exécutables (prix issus notamment des bases de contribution et de consensus) ; à défaut du respect de ces critères, les titres sont classés en niveau 3 de juste valeur ;
- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée sur la base de données de marché observables (exemple : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables ou méthode de multiple issue de techniques utilisées couramment par les acteurs du marché) ;
- les titres souverains grecs, ainsi que les titres souverains portugais dont la juste valeur est classée en niveau 2 compte tenu de l'écartement des fourchettes bid/ask concernant les prix de marché ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes ;
- les dettes émises valorisées à la juste valeur sur option, principalement chez Natixis, et, dans une moindre mesure, au Crédit Foncier. La méthodologie utilisée par Natixis pour valoriser la composante « risque de crédit émetteur » des émissions à la juste valeur sur option repose sur la méthode d'actualisation des cash flows futurs utilisant des paramètres tels que courbe des taux, spreads de réévaluation. Cette valorisation correspond, pour chaque émission, au produit de son notionnel restant dû et sa sensibilité tenant compte de l'existence de calls et par l'écart entre le spread de réévaluation (basé sur la courbe cash reoffer BPCE au 31 décembre 2017 à l'instar des arrêts précédents) et le spread moyen d'émission. Les variations de risque de crédit propre sont généralement non significatives pour les émissions de durée initiale inférieure à un an.

Des instruments complexes :

Certains instruments financiers plus complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options et des données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Les principaux modèles de détermination de la juste valeur de ces instruments sont décrits par nature de produits ci-dessous :

- **Produits actions** : la valorisation des produits complexes est déterminée à partir :
 - de données de marché ;
 - d'un *payoff*, c'est-à-dire de la formule des flux positifs ou négatifs attachés au produit à maturité ;
 - d'un modèle d'évolution du sous-jacent.

Les produits traités peuvent être mono sous-jacent, multi sous-jacents ou hybrides (taux/action par exemple).

Les principaux modèles utilisés pour les produits actions sont les modèles à volatilité locale, volatilité locale combinée au Hull & White 1 facteur (H&W1F), Tskew et Pskew.

Le modèle à volatilité locale repose sur la modélisation de la volatilité en fonction du temps et du cours du sous-jacent. Sa principale propriété est de prendre en compte la volatilité implicite de l'option par rapport à son prix d'exercice telle qu'elle ressort des évolutions de marché.

Le modèle hybride volatilité locale combiné au H&W1F consiste à coupler le modèle de volatilité locale décrit supra avec un modèle de taux de type Hull & White 1 Facteur dont la description est mentionnée plus bas (cf. produits de taux).

Le modèle Tskew est un modèle de valorisation d'options mono et multi sous-jacents. Son principe est de calibrer les distributions à maturité du ou des sous-jacents sur les prix d'options standards.

Le modèle Pskew est un modèle similaire au modèle Tskew utilisé tout particulièrement pour des produits actions à cliquet simple tels que les produits cliquets cappés/floorés.

- **Produits de taux** : les produits de taux présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle. Sont pris en compte les facteurs de risque sous-jacents au *payoff* à valoriser.

Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de taux sont les modèles Hull & White (un facteur, deux facteurs ou Hull & White un facteur à volatilité stochastique), le modèle Hunt Kennedy et le modèle BGM smile.

Les modèles Hull & White permettent une formulation simple du prix des produits vanilles de taux et peuvent être aisément calibrés. Les produits valorisés avec ces modèles contiennent, en général, une option d'annulation de type bermudéenne (i.e. exerçable à des dates fixées en début de contrat).

Les modèles SBGM et Hunt Kennedy sont utilisés pour valoriser les produits de taux sensibles au smile de volatilité (i.e. évolution implicite de la volatilité par rapport aux prix d'exercice) et à l'auto-corrélation (ou corrélation entre les taux).

- **Produits de change** : les produits de change présentent généralement des caractéristiques propres qui motivent le choix du modèle.

Les principaux modèles utilisés pour la valorisation et la gestion des produits de change sont les modèles à volatilité locale et stochastique, ainsi que des modèles hybrides couplant une modélisation du sous-jacent change avec deux modèles Hull & White 1 Facteur pour appréhender les facteurs taux.

Pour l'ensemble de ces instruments de niveau 2, le caractère observable des paramètres a pu être démontré et documenté. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- les paramètres proviennent de sources externes (notamment par exemple *via* un contributeur reconnu) ;
- les paramètres sont alimentés périodiquement ;
- les paramètres sont représentatifs de transactions récentes ;
- les caractéristiques des paramètres sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant, une approximation du paramètre (un *proxy*) peut être utilisée, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité (*bid-ask*), du risque lié au coût de financement des dérivés non ou imparfaitement collatéralisés, du risque de contrepartie et du risque de crédit propre (évaluation des positions passives), du risque de modèle et de paramètres.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

NIVEAU 3 : ÉVALUATION UTILISANT DES DONNÉES DE MARCHÉ NON OBSERVABLES

Ce niveau regroupe les instruments valorisés à partir de modèles de valorisation non reconnus et/ou reposant sur des paramètres non observables sur le marché dès lors que ceux-ci sont susceptibles d'affecter significativement la valorisation. Il s'agit principalement :

- des actions non cotées, dont la juste valeur n'a pu être déterminée à partir d'éléments observables ;
- des titres non cotés sur un marché actif relevant du métier de Capital investissement évalués à leur juste valeur selon des modèles couramment utilisés par les acteurs du marché, en conformité avec les normes *International Private Equity Valuation* (IPEV), mais qui sont sensibles à l'évolution du marché et dont la détermination de la juste valeur fait nécessairement appel à une part de jugement ;
- des titres structurés ou représentatifs des portefeuilles de placements privés, détenus par le métier assurance ;
- des instruments faisant l'objet d'une marge au premier jour qui a été différée ;
- des instruments hybrides dérivés de taux et de change qui ne sont pas classés en niveau 2 ;
- des parts d'OPCVM pour lesquelles le fonds n'a pas publié d'actif net récent à la date d'évaluation, ou pour lesquelles il existe une période de *lock-up* ou toute autre contrainte qui nécessite un ajustement significatif des prix de marché disponibles (valeur liquidative, NAV, etc.) au titre de la faible liquidité observée pour ces titres ;
- des instruments affectés par la crise financière valorisés en juste valeur au bilan, alors qu'il n'existe plus de données de référence observables du fait de l'illiquidité du marché, et qui n'ont pas fait l'objet d'un reclassement en « prêts et créances » dans le cadre de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié le 13 octobre 2008 (voir ci-dessous).

Lorsque le niveau d'activité d'un marché connaît une baisse significative, un modèle de valorisation reposant sur les seules données pertinentes disponibles, est alors mis en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 20 février 2007, modifié par l'arrêté du 23 novembre 2011, relatives aux fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et au règlement européen du 26 juin 2013 (CRR) relatives aux exigences du dispositif de Bâle III, pour chacun des modèles utilisés, une description des simulations de crise appliquées et du dispositif de contrôle *ex post* (validation de l'exactitude et de la cohérence des modèles internes et des procédures de modélisation) est communiquée dans le chapitre 3 « Gestion des risques ».

La norme IAS 39 impose que la marge soit comptabilisée en résultat dès l'initiation uniquement dans la mesure où elle est générée par la variation de facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non-reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres affectant significativement la valorisation de l'instrument, la marge positive du jour de la négociation ne peut être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat, de façon linéaire, sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les paramètres deviendront observables. La marge négative du jour de la négociation, quant à elle, est prise en compte immédiatement en compte de résultat.

Au 30 juin 2017, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés actions & indices multi sous-jacents ;
- de financements synthétiques ;
- d'options sur fonds (*multi assets* et *mutual funds*) ;
- de produits structurés de taux ;
- de swaps de titrisation.

Ces instruments sont en quasi-totalité localisés chez Natixis.

Pour ces instruments, le tableau ci-après fournit les principaux paramètres non observables ainsi que les intervalles de valeurs :

Classe d'instrument	Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe d'instrument	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés
Instruments dérivés de crédit	CDO, Index tranche	Technique d'estimation des défauts tenant compte des effets de corrélation et d'une modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	5% - 95% ^(a)
	CDS sur des projets (autres que des CDS sur actifs de titrisations)	Extrapolation à partir des prix sur la base d'hypothèse de recouvrement	Taux de recouvrement	60% - 100%
Instruments dérivés de taux d'intérêt	Swaps de Titrisation	Actualisation des flux attendus sur la base d'hypothèses de remboursement anticipé du portefeuille sous-jacent	Taux de remboursement anticipé	2% - 17%
	Sticky CMS/ Volatility Bond	Modèles de valorisation d'options sur taux d'intérêt	Paramètre de retour à la moyenne	1% - 5%
	Callable Spread Option and Corridor Callable Spread Option	Modèle de représentation à plusieurs facteurs de la courbe des taux	Spread <i>mean-reversion</i>	10% - 30%
	Swap Spread-Lock et Option sur Spread-Lock	Modèle normal bi-varié pour appréhender la valeur temps des options Spread-Lock, et répliquer pour les CMS et TEC Forwards	Courbe de spread-lock, Volatilités TEC Forward et corrélation TEC-CMS	Spread Lock : - 36 bp / + 14 bp Volatility TEC: 50 bp / 70 bp Corrélation TEC/CMS: 70 % / 95 %
Capital Protected Note	Pay-offs mono-crédit, avec capital garanti, indexés sur la base cash-CDS d'émetteurs, intégrant une clause de rappel au pair au gré de Natixis	Modélisation qui prend en « Input » modèle une volatilité de la base cash-CDS, recalibrée en volatilité de prix et réimputée dans un modèle Black & Scholes associé à une méthode numérique permettant d'appréhender l'« Early Exercise »	Volatilité de la base cash-CDS	std: - 1,86%; 2,68 % Volatility en bp : 227,34/365,12
Pensions et TRS VRAC	TRS et Pensions indexés sur panier d'actions VRAC	Modélisation synthétique du panier sous-jacent VRAC (avec un repo à estimer) et valorisation actuarielle dans le cas du TRS ou avec un modèle hybride standard Equity/Taux pour l'auto call TRS	Courbe de repo des paniers VRAC	Repo VRAC: - 0,9 % / 0,46 %
Instruments dérivés Helvetix	Strip d'options long terme, Strip d'options quantos, Strip d'options digitales,	Modèle Black & Scholes	Corrélation change/change	Correl EURCHF : 3,163 %; 43,46 % Volatilités Long Terme: 9 % - 16 % Correl USDCHF: - 73,80 %; - 86,90 %
	Spread d'options et Spread d'options digitales		Copule gaussienne	Volatilités Long Terme: 9 % - 15 %
Instruments dérivés sur fonds	Payoffs as Target Volatility strategy et CPPI sur Mutual Funds	L'approche retenue est un modèle hybride couplant un modèle multi sous-jacent equity de type volatilité locale avec un modèle de taux 1 facteur Heath-Jarrow-Morton (HJM)	Données sur les fonds	Correl Fonds - Taux : - 25 % à 30 %
Instruments dérivés hybrides taux/change	PRDC/PRDKO/TARN long terme	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change/taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt ainsi que des niveaux de volatilité long terme	Correl AUD/JPY et USD/JPY 15% - 50 % Volatilité Long Terme : 9 % - 16 %
Instruments dérivés hybrides equity/taux/change (FX)	Range Accrual Callable Long (15Y) sur plusieurs classes d'actifs (equity + FX + taux)	Modèle hybride couplant une diffusion equity, une diffusion FX et une diffusion des taux	Paramètres de Corrélation equity-FX, equity-taux, taux-FX	EQ/FX = 20 % - 50 % EQ/IR = 40 % FX/IR = 30 %
Instruments dérivés hybrides taux/crédit	Range Accrual Callable Long (15Y) sur taux et crédit (événement de défaut)	Modèle hybride couplant une diffusion des taux et une diffusion du crédit	Paramètres de corrélation Taux-Crédit et Volatilité Crédit	Correl Taux/Crédit : 0% Vol Crédit : Structure par terme ([2Y, 200 %], [5Y, 60 %], [10Y, 50 %])
Instruments dérivés sur actions	Payoffs multi sous-jacents de maturité longue	Modèle de valorisation d'options sur volatilité intégrant la corrélation entre les actifs	Paramètres de corrélation	Corel stock/stock : 3,47 à 92,18

(a) L'ensemble des opérations intégrant ce type de données étant parfaitement retournées; ce paramètre justifiant la classification de niveau 3 est parfaitement couvert.

Politique suivie par le groupe concernant les transferts de niveau de juste valeur

Les transferts de niveau de juste valeur sont examinés et validés par des comités *ad hoc* associant notamment Finance, Risques et Métiers. Pour ce faire, sont pris en compte différents indicateurs témoignant du caractère actif et liquide des marchés, tels qu'exposés dans les principes généraux.

Pour tout instrument pour lequel ces critères ne seraient plus respectés ou pour lesquels ces critères redeviendraient observés, une étude est menée. Les transferts vers ou en dehors du niveau 3 sont soumis à validation préalable.

Pour rappel, en application de cette procédure, les produits multi-sous-jacents actions dont la maturité résiduelle est comprise entre 4 et 5 ans ont fait l'objet d'un transfert en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur au cours de l'exercice 2016 (cf. note 3.3.3).

Instruments affectés par la crise financière

Les instruments affectés par la crise financière et figurant à la juste valeur au bilan sont essentiellement détenus par Natixis qui fonde l'évaluation de leur juste valeur sur les modèles décrits ci-dessous :

CDS CONCLUS AVEC DES REHAUSSEURS DE CRÉDIT (MONOLINE ET CDPC)

Depuis le 31 décembre 2015, le modèle de valorisation des réfections sur opérations avec les *monolines* conclues sous forme de CDS se rapproche, en terme de méthode, de l'ajustement mis en place pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* – CVA). Il tient aussi compte de l'amortissement attendu des expositions et du spread des contreparties implicite des données de marché.

En outre, concernant les opérations avec les CDPC (*Credit Derivatives Product Companies*), la méthode en vigueur consiste en la mise en œuvre d'une approche par transparence concernant les actifs sous-jacents, reposant sur une estimation de l'exposition au moment du défaut, la PD et la LGD étant basées sur la maturité de la tranche. Les probabilités de défaut ainsi déterminées des sous-jacents ont été stressées par un facteur de 1,2 en prenant en compte un taux de recouvrement de 27 %. Il en résulte une probabilité de défaut de la contrepartie, celui-ci étant réputé survenir dès lors que les pertes ainsi déterminées excèdent l'actif net disponible de la CDPC.

Compte tenu de l'arrivée à maturité de la majeure partie des positions CDPC au 30 juin 2017 et de l'exposition résiduelle se traduisant par une valorisation positive, aucune réfaction affectée n'a été constatée et la réserve générale antérieurement constituée a donc été reprise (pour 0,6 million d'euros).

AUTRES INSTRUMENTS NON EXPOSÉS AU RISQUE RÉSIDUEL US POUR LA VALORISATION DESQUELS NATIXIS RECOURT À UN MODÈLE DE VALORISATION

Les valorisations des actifs suivants, issus des opérations de titrisation, pour lesquelles aucun prix n'a pu être identifié sur le marché, ont été réalisées à partir de modèles de valorisation reposant sur les principes suivants :

CLO

Un modèle de *scoring* de certaines structures définissant le niveau de risque de chacune d'entre elles est appliqué en fonction de critères discriminants.

CDO Trups (Trust Preferred Securities)

Le modèle de valorisation est basé sur des projections de flux de trésorerie futurs et de taux de défaut déterminés selon une approche statistique déduisant la probabilité de défaut des établissements bancaires en fonction de leurs ratios financiers. Pour les autres secteurs, les estimations des taux de défaut sont effectuées en tenant compte des notations actuelles des actifs.

CDS sur Private Finance Initiative (CDS PFI)

Le modèle de valorisation mis en œuvre pour les CDS portant sur les valeurs PFI (financement de projet en partenariat public privé), est fondé sur une approche calibrée sur les prix de marchés des obligations « PFI » sous-jacentes et l'utilisation d'un taux de recouvrement uniforme.

INSTRUMENTS NON VALORISÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

La norme IFRS 13 requiert de mentionner dans les notes annexes la juste valeur, ainsi que leurs niveaux de juste valeur associés, de tous les instruments financiers enregistrés au coût amorti, y compris les crédits. Les méthodes de valorisation utilisées pour la détermination de la juste valeur présentée en annexe sont précisées ci-dessous.

ACTIFS ET PASSIFS DES MÉTIERS DE NATIXIS, DU POOL DE TRÉSORERIE, DE BPCE ET DES PORTEFEUILLES FINANCIERS DES CAISSES D'ÉPARGNE

Crédits et prêts enregistrés en « Prêts et créances » et encours de location-financement

La juste valeur de ces instruments est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs. Le taux d'actualisation retenu pour un crédit donné est le taux que le groupe accorderait en date d'arrêté à une même contrepartie pour un prêt de caractéristiques similaires. Les composantes taux d'intérêt et risque de contrepartie sont notamment réévaluées.

Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IFRS 13, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des crédits dont la durée initiale est inférieure à un an est généralement considérée correspondre à leur valeur comptable.

Dettes et épargne

Chez Natixis, l'évaluation de la juste valeur des emprunts et dettes de titres est basée sur la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs utilisant des paramètres à la date d'arrêté tels que la courbe de taux du sous-jacent et le spread auquel Natixis prête ou emprunte.

Pour les autres dettes envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt observé à la date de clôture rehaussé du risque de crédit propre du Groupe BPCE.

Immeubles de placement valorisés au coût dans les comptes

La détermination de la juste valeur des immeubles de placement (hors immeubles de placement des sociétés d'assurance) repose sur la méthode de capitalisation du loyer, communément utilisée par les professionnels de l'immobilier. Le taux de capitalisation appliqué à l'immeuble dépend d'un ensemble de facteurs tels que la localisation, la qualité et le type de la construction, son usage, le régime de propriété de l'actif, la qualité des locataires et les caractéristiques des baux, le niveau des taux d'intérêt ou encore l'état de la concurrence sur le marché immobilier.

INSTRUMENTS DES MÉTIERS DE LA BANQUE COMMERCIALE

Pour ces instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de banque commerciale, dont le modèle de gestion est principalement un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Par conséquent, les hypothèses simplificatrices suivantes ont été retenues :

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la juste valeur

Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des prêts et emprunts à taux variable ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementés) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

Juste valeur du portefeuille de crédits à la clientèle de détail

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir. Sauf cas particulier, seule la composante taux d'intérêt est réévaluée, la marge de crédit étant figée à l'origine et non réévaluée par la suite. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

Juste valeur du portefeuille de crédits aux grandes entreprises, aux collectivités locales et aux établissements de crédit

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir. La composante taux d'intérêt est ainsi réévaluée, ainsi que la composante risque de crédit lorsque cette dernière est une donnée observable utilisée par les gestionnaires de cette clientèle. À défaut, comme pour la clientèle de détail, la composante risque de crédit est figée à l'origine et non réévaluée par la suite. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

Juste valeur des dettes

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt observé à la date de clôture. Le risque de crédit propre n'est généralement pas pris en compte.

Instruments reclassés en « Prêts et créances » ayant la nature juridique de « titres »

L'illiquidité de ces instruments, nécessaire au classement en prêts et créances, avait été appréciée en date de reclassement.

Postérieurement au reclassement, il peut arriver que certains instruments redeviennent liquides et soient évalués en juste valeur de niveau 1.

Dans les autres cas, leur juste valeur est évaluée à l'aide de modèles identiques à ceux présentés précédemment pour les instruments évalués à la juste valeur au bilan.

2.4 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET DATE DE CLÔTURE

Entité consolidante

Conséquence de la structure du groupe telle que décrite dans la note 1, l'entité consolidante du Groupe BPCE est constituée :

- des Banques Populaires, à savoir les 13 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif ;
- des 16 Caisses d'Épargne ;
- des Caisses du Crédit Maritime Mutuel, affiliées à BPCE en application de la loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 ;
- des Sociétés de Caution Mutuelle (SCM) agréées collectivement avec les Banques Populaires auxquelles elles se rattachent ;
- de BPCE, l'organe central du groupe.

Par ailleurs, le groupe comprend :

- les filiales des Banques Populaires ;
- les filiales des Caisses d'Épargne, dont CE Holding Participations et ses filiales ;
- les filiales détenues par l'organe central, dont notamment Natixis, Crédit Foncier, Banque Palatine, BPCE International.

Présentation des états financiers consolidés semestriels

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables.

Date de la situation intermédiaire

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 30 juin 2017. Les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 ont été arrêtés par le directoire du 27 juillet 2017.

Note 3 Notes relatives au bilan

3.1 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

3.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres réalisées pour compte propre, les pensions et les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du groupe.

en millions d'euros	30/06/2017			31/12/2016		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées	12 012	120	12 132	10 617	126	10 743
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 538	2 538	8 076	5 825	2 210	8 035
Titres à revenu fixe	17 550	2 658	20 208	16 442	2 336	18 778
Actions et autres titres à revenu variable	40 943	16 935	57 878	35 364	14 913	50 277
Prêts aux établissements de crédit	285		285	405	34	439
Prêts à la clientèle	1 306	8 539	9 845	1 350	9 099	10 449
Prêts	1 591	8 539	10 130	1 755	9 133	10 888
Opérations de pension ⁽¹⁾		35 369	35 369		40 371	40 371
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	50 828	///	50 828	52 847	///	52 847
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	110 912	63 501	174 413	106 408	66 753	173 161

⁽¹⁾ Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 3.15).

3.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au passif, le portefeuille de transaction est composé de dettes liées à des opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés.

en millions d'euros	30/06/2017	31/12/2016
Titres vendus à découvert	22 764	23 834
Autres passifs financiers	72	329
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22 836	24 163
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	48 167	50 707
Comptes à terme et emprunts interbancaires	90	19
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	35	3
Dettes représentées par un titre	21 032	20 964
Dettes subordonnées	103	95
Opérations de pension ⁽¹⁾	34 563	35 944
Autres passifs financiers	1 703	1 541
Passifs financiers à la juste valeur sur option	57 526	58 566
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	128 529	133 436

⁽¹⁾ Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 3.15).

Ces passifs sont valorisés en juste valeur à la date d'arrêté avec variation de valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception des variations de juste valeur attribuables au risque de crédit propre associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, comptabilisées dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » au sein des autres éléments du résultat global en application anticipée de ce volet de la norme IFRS 9.

3.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (« Actifs financiers à la juste valeur », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances »).

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées	45 928	42 929
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 132	43 690
Titres dépréciés	149	156
Titres à revenu fixe	89 209	86 775
Actions et autres titres à revenu variable	15 401	14 683
Prêts	42	33
Montant brut des actifs financiers disponibles à la vente	104 652	101 491
Dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts	(85)	(83)
Dépréciation durable sur actions et autres titres à revenu variable	(1 172)	(1 251)
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	103 395	100 157
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt) ⁽¹⁾	5 571	5 945

⁽¹⁾ Y compris la part des participations ne donnant pas le contrôle (1 224 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 1 342 millions d'euros au 31 décembre 2016). Dans les filiales d'assurance, ce montant de plus value nette latente donne lieu à la reconnaissance symétrique d'une participation aux bénéfices différée, à hauteur de 3 452 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 3 791 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés en présence d'indices de pertes de valeur lorsque le groupe estime que son investissement pourrait ne pas être recouvré. Pour les titres à revenu variable cotés, une baisse de plus de 50 % par rapport au coût historique ou depuis plus de 36 mois constitue des indices de perte de valeur.

3.3 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

3.3.1 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

	30/06/2017				31/12/2016			
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
<i>en millions d'euros</i>								
ACTIFS FINANCIERS								
Titres	52 999	5 311	184	58 494	44 651	6 890	265	51 806
<i>Titres à revenu fixe</i>	13 355	4 012	184	17 551	12 482	3 695	265	16 442
<i>Titres à revenu variable</i>	39 644	1 299		40 943	32 169	3 195		35 364
Instruments dérivés	924	48 519	1 385	50 828	1 167	49 728	1 952	52 847
<i>Dérivés de taux</i>	144	28 919	339	29 402	304	24 370	426	25 100
<i>Dérivés actions</i>	579	2 810	708	4 097	738	4 824	1 005	6 567
<i>Dérivés de change</i>	92	15 355	112	15 559	5	19 100	235	19 340
<i>Dérivés de crédit</i>		756	219	975		573	283	856
<i>Autres dérivés</i>	109	679	7	795	120	861	3	984
Autres actifs financiers		574	1 017	1 591		411	1 344	1 755
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	53 923	54 404	2 586	110 913	45 818	57 029	3 561	106 408
Titres	14 658	2 335	2 591	19 584	13 811	1 151	2 287	17 249
<i>Titres à revenu fixe</i>	692	108	1 855	2 655	699	95	1 542	2 336
<i>Titres à revenu variable</i>	13 966	2 227	736	16 929	13 112	1 056	745	14 913
Autres actifs financiers		39 904	4 003	43 907		45 300	4 204	49 504
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	14 658	42 239	6 594	63 491	13 811	46 451	6 491	66 753
<i>Dérivés de taux</i>		10 180		10 180		12 105		12 105
<i>Dérivés de change</i>		1 880		1 880		2 735	2	2 737
Instruments dérivés de couverture		12 060		12 060		14 840	2	14 842
Titres de participation	110	297	3 559	3 966	152	350	3 165	3 667
Autres titres	84 445	8 474	6 468	99 387	82 397	8 089	5 960	96 446
<i>Titres à revenu fixe</i>	77 543	6 772	4 809	89 124	76 023	6 094	4 565	86 682
<i>Titres à revenu variable</i>	6 902	1 702	1 659	10 263	6 374	1 995	1 395	9 764
Autres actifs financiers		28	14	42		28	16	44
Actifs financiers disponibles à la vente	84 555	8 799	10 041	103 395	82 549	8 467	9 141	100 157
PASSIFS FINANCIERS								
Titres	22 345	417	2	22 764	22 796	1 038		23 834
Instruments dérivés	938	46 325	902	48 165	1 248	48 518	941	50 707
<i>Dérivés de taux</i>	10	25 627	285	25 922	524	21 164	329	22 017
<i>Dérivés actions</i>	725	4 373	267	5 365	523	7 443	158	8 124
<i>Dérivés de change</i>	100	15 447	25	15 572	1	18 858	31	18 890
<i>Dérivés de crédit</i>		610	325	935		420	423	843
<i>Autres dérivés</i>	103	268		371	200	633		833
Autres passifs financiers		72		72		329		329
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 283	46 814	904	71 001	24 044	49 885	941	74 870
Titres		20 799	307	21 106		19 546	93	19 639
Autres passifs financiers	1 316	34 415	690	36 421	1 170	37 062	695	38 927
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1 316	55 214	997	57 527	1 170	56 608	788	58 566
<i>Dérivés de taux</i>		14 063		14 063		15 870	1	15 871
<i>Dérivés actions</i>							1	1
<i>Dérivés de change</i>		3 326		3 326		3 915		3 915
Instruments dérivés de couverture		17 389		17 389		18 515	144	18 659

3.3.2 Analyse des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

Au 30 juin 2017

	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Événements de gestion de la période			Transferts de la période		Autres variations	30/06/2017
	Au compte de résultat ⁽¹⁾			en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	vers une autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau		
	01/01/2017	Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture							
<i>en millions d'euros</i>										
ACTIFS FINANCIERS										
Titres	265	(32)	(1)		77	(31)		(91)	(3)	184
Titres à revenu fixe	265	(32)	(1)		77	(31)		(91)	(3)	184
Titres à revenu variable										
Instruments dérivés	1 952	162	(164)		166	(741)	(4)	16	(2)	1 385
Dérivés de taux	426	(12)	(22)			(49)	(4)			339
Dérivés actions	1 005	238	(39)		62	(571)		14		709
Dérivés de change	235	2	(109)		104	(118)		(2)		112
Dérivés de crédit	283	(70)	6			(3)		4	(2)	218
Autres dérivés	3	4								7
Autres actifs financiers	1 344	7	8		2 044	(2 366)			(20)	1 017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 561	137	(157)		2 287	(3 138)	(4)	(75)	(25)	2 586
Titres	2 287	(26)	15		509	(203)			9	2 591
Titres à revenu fixe	1 542	(27)	5		481	(144)			(2)	1 855
Titres à revenu variable	745	1	10		28	(59)			11	736
Autres actifs financiers	4 204	(193)	29		1 218	(1 321)		92	(26)	4 003
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	6 491	(219)	44		1 727	(1 524)		92	(17)	6 594
Dérivés de taux										
Dérivés de change									(2)	
Dérivés de crédit										
Instruments dérivés de couverture	2								(2)	
Titres de participation ⁽²⁾	3 165	61	9	66	414	(93)	20	(52)	(31)	3 559
Autres titres	5 960	11	22	(20)	1 593	(969)	(17)	(116)	4	6 468
Titres à revenu fixe	4 565	8		(8)	1 124	(761)		(118)	(1)	4 809
Titres à revenu variable	1 395	3	22	(12)	469	(208)	(17)	2	5	1 659
Autres actifs financiers	16					(2)				14
Actifs financiers disponibles à la vente	9 141	72	31	46	2 007	(1 064)	3	(168)	(27)	10 041
PASSIFS FINANCIERS										
Titres					2					2
Instruments dérivés	941	(322)	(43)		352	(57)		35	(4)	902
Dérivés de taux	329	(3)	(40)			4		(4)	(1)	285
Dérivés actions	158	(224)	1		333	(27)		26		267
Dérivés de change	31	(13)	(13)		17	(9)		13	(1)	25
Dérivés de crédit	423	(68)	(5)		2	(25)			(2)	325
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	941	(322)	(43)		354	(57)		35	(4)	904
Titres	93	(3)			219	(3)			1	307
Autres passifs financiers	695	85	(79)		588	(599)				690
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	788	82	(79)		807	(602)			1	997
Dérivés de taux	1								(1)	
Dérivés actions	1								(1)	
Instruments dérivés de couverture	2								(2)	

⁽¹⁾ Les principaux impacts comptabilisés en compte de résultat sont mentionnés en note 6.3.

⁽²⁾ Les titres Visa Europe étaient inscrits en titres de participation au 31 décembre 2015 pour 606 millions d'euros. Ils ont été cédés au 1^{er} semestre 2016 conformément aux termes du protocole conclu avec Visa Inc. (cf. note 1.3) ; cette cession a généré une plus-value de 831 millions d'euros.

Au 30 juin 2016

	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période							
	Au compte de résultat ⁽¹⁾			Evénements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations
	Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture	en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	vers une autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau	
01/01/2016							30/06/2016	
<i>en millions d'euros</i>								
ACTIFS FINANCIERS								
Titres	355	(9)		221	(96)		(2)	469
Titres à revenu fixe	355	(9)		221	(96)		(2)	469
Titres à revenu variable								
Instruments dérivés	2 036	62	(257)	280	(227)		(345)	1 263
Dérivés de taux	1 146	11	(132)		(119)		(345)	568
Dérivés actions	343	(93)	(60)	286	(86)			379
Dérivés de change	35	162			(20)			1
Dérivés de crédit	507	(47)	(65)		(10)			312
Autres dérivés	5	29		(6)	8			3
Autres actifs financiers	735	2		624	(598)			762
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 126	55	(257)	1 125	(921)		(347)	2 494
Titres	2 350	(102)	17	33	(128)		(4)	2 166
Titres à revenu fixe	1 427	(102)	3	13	(56)			1 285
Titres à revenu variable	923		14	20	(72)		(4)	881
Autres actifs financiers	5 346	(50)	(4)	523	(941)	(32)	135	4 958
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	7 696	(152)	13	556	(1 069)	(32)	135	(23)
Dérivés de taux	6							-6
Dérivés actions								
Dérivés de change	6							-6
Dérivés de crédit	1	(1)						
Autres dérivés								
Instruments dérivés de couverture	13	(1)						(12)
Titres de participation ⁽²⁾	3 542	4	(819)	302	250	(149)	2	116
Autres titres	4 877	20	4	58	970	(528)	(1)	(16)
Titres à revenu fixe	3 576	24	(2)	59	864	(407)	(14)	4
Titres à revenu variable	1 301	(4)	6	(1)	106	(121)	(1)	(2)
Autres actifs financiers	19		(1)	2	(3)			1
Actifs financiers disponibles à la vente	8 438	24	(815)	359	1 222	(680)	(1)	(14)
PASSIFS FINANCIERS								
Titres	24				(18)			6
Instruments dérivés	1 605	281	(275)	12	(404)		2	(173)
Dérivés de taux	816	24	(160)	8	(112)			(174)
Dérivés actions	308	192	(4)	1	(274)		2	225
Dérivés de change	12	9	(5)	3				19
Dérivés de crédit	469	56	(106)		(18)			1
Autres dérivés								
Autres passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 629	281	(275)	12	(422)		2	(173)
Titres	29	1	(1)	33	(32)			30
Autres passifs financiers	744	16	(20)	912	(656)		3	999
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	773	17	(21)	945	(688)		3	1 029
Instruments dérivés de couverture	144							-108
								36

⁽¹⁾ Les principaux impacts comptabilisés en compte de résultat sont mentionnés en note 4.3.

⁽²⁾ Les titres Visa Europe étaient inscrits en titres de participation au 31 décembre 2015 pour 606 millions d'euros. Ils ont été cédés au 1er semestre 2016 conformément aux termes du protocole conclu avec Visa Inc. Cette cession avait généré une plus-value de 831 millions d'euros.

3.3.3 Analyse des transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur

Le montant des transferts indiqué dans ce tableau est celui de la dernière valorisation précédant le changement de niveau.

en millions d'euros	1er semestre 2017						
	De Vers	niveau 1	niveau 1	niveau 2	niveau 2	niveau 3	niveau 3
		niveau 2	niveau 3	niveau 1	niveau 3	niveau 1	niveau 2
ACTIFS FINANCIERS							
Titres		24		36	40		132
<i>Titres à revenu fixe</i>		20			40		132
<i>Titres à revenu variable</i>		4		36			
Instruments dérivés					29		10
<i>Dérivés de taux</i>					10		10
<i>Dérivés actions</i>					14		
<i>Dérivés de change</i>					1		
<i>Dérivés de crédit</i>					4		
Autres actifs financiers							
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		24		36	69		142
Titres				4			
<i>Titres à revenu fixe</i>				4			
Autres actifs financiers					92		
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat				4	92		
Titres de participation					52		
Autres titres		766	2	389	38		156
<i>Titres à revenu fixe</i>		765		389	38		156
<i>Titres à revenu variable</i>		1	2				
Actifs financiers disponibles à la vente		766	2	389	90		156
PASSIFS FINANCIERS							
Titres		32					
Instruments dérivés					48		13
<i>Dérivés de taux</i>					1		6
<i>Dérivés actions</i>					31		5
<i>Dérivés de change</i>					16		2
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		32			48		13

Le montant des transferts indiqué dans ce tableau est celui de la dernière valorisation précédant le changement de niveau.

en millions d'euros	1er semestre 2016				
	De	niveau 1	niveau 2	niveau 2	niveau 3
	Vers	niveau 2	niveau 1	niveau 3	niveau 2
ACTIFS FINANCIERS					
Titres		53	393		2
Titres à revenu fixe		53	54		2
Titres à revenu variable			339		
Instruments dérivés					345
Dérivés de taux					345
Dérivés actions					
Dérivés de change					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		53	393		347
Titres					
Titres à revenu fixe					
Titres à revenu variable					
Autres actifs financiers				135	
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat					135
Titres de participation				2	
Autres titres		934	666	111	127
Titres à revenu fixe		931	616	111	125
Titres à revenu variable		3	50		2
Actifs financiers disponibles à la vente		934	666	113	127
PASSIFS FINANCIERS					
Titres		6	1		
Instruments dérivés					2
Dérivés de taux					
Dérivés actions					2
Dérivés de change					
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		6	1		2
Titres					
Autres passifs financiers				3	
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat					3

(1) Concernant les instruments dérivés Helvetix, la contribution des ajustements de valorisation étant devenue très significative, au regard de la juste valeur de ces instruments prise dans son ensemble, le groupe a procédé à un transfert en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur au cours de l'exercice 2015 ;

(2) Les taux de rendement synthétique (TRS) et pensions indexés sur un panier d'actions ont été transférés en niveau 3 de juste valeur au cours de l'exercice 2015 suite à une évolution du modèle de valorisation basé sur des données propriétaires.

3.3.4 Sensibilité de la juste valeur de niveau 3 aux variations des principales hypothèses

Au 30 juin 2017, Natixis a évalué une sensibilité de la juste valeur de ses instruments valorisés à partir de paramètres non observables. Cette sensibilité permet d'estimer à l'aide d'hypothèses probables les effets des fluctuations des marchés du fait d'un environnement économique incertain. Cette estimation a été effectuée par le biais :

- d'une variation « normée ⁽¹⁾ » des paramètres non observables en lien avec les hypothèses des ajustements additionnels de valorisation pour les instruments de taux, change et actions. La sensibilité calculée est de 17 millions d'euros ;
- d'une variation forfaitaire de 50 points de base (à la hausse ou à la baisse) appliqués à la marge utilisée pour l'actualisation des flux attendus des CDO *Trups*, soit un impact de sensibilité correspondant à une amélioration de la valorisation de 10 millions d'euros en cas d'amélioration des paramètres ci-dessus ou à une baisse de la valorisation de 9 millions d'euros en cas de dégradation de ces mêmes paramètres.

⁽¹⁾ Soit l'écart type des prix de consensus utilisés pour l'évaluation des paramètres.

3.4 PRÊTS ET CRÉANCES

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie. Les informations relatives au risque de crédit sont présentées en note 4.7.

3.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur les établissements de crédit	93 684	96 737
Dépréciations individuelles	(64)	(65)
Dépréciations sur base de portefeuilles	(9)	(8)
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	93 611	96 664

La juste valeur des prêts et créances sur établissement de crédit s'élève à 93 047 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 96 678 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Décomposition des prêts et créances bruts sur les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	6 642	8 359
Opérations de pension	14 852	15 406
Comptes et prêts ⁽¹⁾	71 647	72 502
Titres assimilés à des prêts et créances	340	267
Autres prêts et créances sur les établissements de crédit	125	121
Prêts et créances dépréciés	78	82
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES BRUTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	93 684	96 737

⁽¹⁾ Les fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations et présentés sur la ligne « Comptes et prêts » s'élèvent à 66 018 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 66 172 millions d'euros au 31 décembre 2016.

3.4.2 Prêts et créances sur la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Prêts et créances sur la clientèle	682 006	679 176
Dépréciations individuelles	(10 659)	(10 744)
Dépréciations sur base de portefeuilles	(1 489)	(1 534)
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	669 858	666 898

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 687 894 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 687 218 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Décomposition des prêts et créances bruts sur la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	12 383	12 454
Prêts à la clientèle financière	4 108	3 911
Crédits de trésorerie	61 693	61 216
Crédits à l'équipement	147 630	146 060
Crédits au logement	312 692	302 434
Crédits à l'exportation	3 494	3 573
Opérations de pension	38 380	44 857
Opérations de location-financement	16 537	16 057
Prêts subordonnés	596	601
Autres crédits	36 337	36 727
Autres concours à la clientèle	621 467	615 436
Titres assimilés à des prêts et créances	17 408	20 093
Autres prêts et créances sur la clientèle	7 658	7 766
Prêts et créances dépréciés	23 090	23 427
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES BRUTS SUR LA CLIENTÈLE	682 006	679 176

3.5 ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le groupe a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Effets publics et valeurs assimilées	6 629	6 645
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 552	2 840
Montant brut des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 181	9 485
Dépréciations	(2)	(2)
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE	9 179	9 483

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 10 257 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 10 689 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Portefeuille d'actifs financiers reclassés

En application des amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers », le groupe a procédé au reclassement de certains actifs financiers.

Aucun nouveau reclassement n'a été réalisé au cours du premier semestre 2017.

<i>en millions d'euros</i>	Valeur nette comptable		Juste valeur	
	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016
Actifs reclassés vers la catégorie				
Prêts et créances	7 773	8 390	6 963	7 375
TOTAL DES TITRES RECLASSÉS	7 773	8 390	6 963	7 375

Variation de juste valeur qui aurait été comptabilisée si les titres n'avaient pas été reclassés

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	Exercice 2016
Variation de juste valeur		
- qui aurait été enregistrée au compte de résultat si les titres n'avaient pas été reclassés	5	1
- qui aurait été enregistrée en gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres si les titres n'avaient pas été reclassés	9	(99)

3.7 COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes d'encaissement	2 779	5 358
Charges constatées d'avance	440	311
Produits à recevoir	1 122	1 760
Autres comptes de régularisation	3 903	4 014
Comptes de régularisation - actif	8 244	11 443
Dépôts de garantie versés	24 009	22 992
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	298	259
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	10 648	9 551
Autres actifs divers liés à l'assurance	1 975	1 902
Débiteurs divers	14 246	14 648
Actifs divers	51 176	49 352
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	59 420	60 795

3.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Valeur nette à l'ouverture	4 397	4 354
Acquisitions ⁽¹⁾	116	177
Cessions		(4)
Perte de valeur		(154)
Reclassements		(24)
Ecart de conversion	(121)	48
Valeur nette à la clôture	4 392	4 397

⁽¹⁾ Les principales opérations de la période ont conduit à constater les écarts d'acquisition suivants :

- Modification de l'écart d'acquisition de Fidor de + 100 millions d'euros dans le cadre des travaux d'affectation en cours qui se poursuivront jusqu'au quatrième trimestre 2017 (délai d'un an à compter de l'acquisition) ;
- Première consolidation de la holding Nefer et de sa filiale DocOne (2 millions d'euros) ;
- Acquisition de PayPlug par Natixis (14 millions d'euros).

Au 30 juin 2017, le montant des écarts d'acquisition s'élève en valeur brute à 5 001 millions d'euros et le montant cumulé des pertes de valeur s'élève à 609 millions d'euros.

En l'absence d'indicateur de dépréciation, aucun test de dépréciation n'a été réalisé. Au 1^{er} semestre 2016, une perte de valeur a été constatée sur l'écart d'acquisition relatif à la Coface.

Certains écarts d'acquisition constatés aux États-Unis donnent lieu à un amortissement fiscal sur 15 ans à l'origine d'une différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale de l'écart d'acquisition. Cette différence de traitement génère un impôt différé passif de 491 millions d'euros au 30 juin 2017 (530 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Écarts d'acquisition détaillés :

<i>en millions d'euros</i>	Valeur nette comptable	
	30/06/2017	31/12/2016
Épargne	2 980	3 093
Banque de Grande Clientèle	81	87
Services Financiers Spécialisés	56	33
Participations financières (Coface)	282	282
Natixis	3 399	3 495
Banques Régionales ⁽¹⁾	650	650
Banque Palatine	53	53
BPCE International	43	42
Banque BCP France	42	42
Crédit Foncier	13	13
Fidor AG	180	80
Autres ⁽²⁾	12	22
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION	4 392	4 397

⁽¹⁾ Banques Régionales : Banque de Savoie, Banque Dupuy de Parseval, Banque Marze, un écart d'acquisition porté par la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique (transfert de l'écart d'acquisition de CCSO – Pelletier vers Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique suite à leur fusion) et un écart d'acquisition porté par la Banque Populaire Méditerranée (transfert de l'écart d'acquisition de Banque Chaix suite à leur fusion).

⁽²⁾ Reclassement de 12 millions d'euros au titre du transfert de S-Money vers les Services Financiers Spécialisés Natixis et augmentation de 2 millions d'euros liée à la première consolidation de DocOne détenue par la holding Nefer.

3.9 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

3.9.1 Dettes envers les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes à vue	10 001	11 944
Opérations de pension	6 289	5 305
Dettes rattachées	9	8
Dettes à vue envers les établissements de crédit	16 299	17 257
Emprunts et comptes à terme	68 851	57 392
Opérations de pension	15 478	12 398
Dettes rattachées	86	145
Dettes à terme envers les établissements de crédit	84 415	69 935
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	100 714	87 192

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 100 674 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 86 617 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.9.2 Dettes envers la clientèle

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	161 491	151 368
Livret A	90 354	87 071
Plans et comptes épargne-logement	75 684	74 844
Autres comptes d'épargne à régime spécial	82 464	80 570
Dettes rattachées	1 503	543
Comptes d'épargne à régime spécial	250 005	243 028
Comptes et emprunts à vue	13 494	15 435
Comptes et emprunts à terme	59 951	67 123
Dettes rattachées	2 039	2 223
Autres comptes de la clientèle	75 484	84 781
À vue	22 067	12 172
À terme	26 333	38 067
Dettes rattachées	28	27
Opérations de pension	48 428	50 266
Autres dettes envers la clientèle	2 240	2 335
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	537 648	531 778

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 539 598 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 533 836 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.10 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	138 498	146 894
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	78 623	81 125
Autres dettes représentées par un titre	5 704	1 853
Total	222 825	229 872
Dettes rattachées	2 062	2 479
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	224 887	232 351

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 235 052 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 241 049 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.11 COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Comptes d'encaissement	6 648	8 789
Produits constatés d'avance	1 483	1 415
Charges à payer	2 692	2 547
Autres comptes de régularisation créditeurs	5 979	5 430
Comptes de régularisation - passif	16 802	18 181
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	791	664
Dépôts de garantie reçus	12 431	15 996
Créditeurs divers	11 742	12 760
Passifs divers liés à l'assurance	9 594	8 949
Passifs divers	34 558	38 369
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	51 360	56 550

3.12 PROVISIONS

Les provisions sont détaillées dans le tableau de variations ci-dessous.

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2017	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements (1)	30/06/2017
Provisions pour engagements sociaux (2)	2 546	89	(91)	(39)	(75)	2 430
Provisions pour restructurations (3)	104	27	(18)	(4)	(1)	108
Risques légaux et fiscaux (4)	1 537	138	(25)	(91)	(68)	1 491
Engagements de prêts et garanties	366	91	(14)	(73)	(10)	360
Provisions pour activité d'épargne-logement	713	21		(23)		711
Autres provisions d'exploitation	1 233	151	(29)	(79)	8	1 284
TOTAL DES PROVISIONS	6 499	517	(177)	(309)	(146)	6 384

(1) Les autres mouvements comprennent la variation de l'écart de réévaluation sur les passifs sociaux (- 70 millions d'euros avant impôts) ainsi que les impacts relatifs aux variations de périmètre et à la conversion ;

(2) Dont 2 265 millions d'euros au 30 juin 2017 liés aux régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme ;

(3) Au 30 juin 2017, les provisions pour restructuration incluent :

- 3 millions d'euros au titre du plan d'adaptation de l'emploi chez Natixis clôturé en 2015 (6 millions d'euros au 31 décembre 2016),
- 30 millions d'euros à la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse au titre du plan de départ volontaire « outre-mer » (22 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;

(4) Au 30 juin 2017, les provisions pour risques légaux et fiscaux incluent 436 millions d'euros au titre de l'encours net Madoff (480 millions d'euros au 31 décembre 2016).

3.13 DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnés.

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Dettes subordonnées à durée déterminée	17 037	18 620
Dettes subordonnées à durée indéterminée	321	321
Dépôts de garantie à caractère mutuel	159	166
Dettes subordonnées et assimilés	17 517	19 107
Dettes rattachées	341	356
Réévaluation de la composante couverte	556	658
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	18 414	20 121

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 20 703 millions d'euros au 30 juin 2017 (contre 21 831 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les titres supersubordonnés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont présentés à la note 3.14.2.

3.14 ACTIONS ORDINAIRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

3.14.1 Parts sociales

Au 30 juin 2017, le capital se décompose comme suit :

- 8 879 millions d'euros de parts sociales entièrement souscrites par les sociétaires des Banques Populaires (8 538 millions d'euros au 31 décembre 2016)
- 9 665 millions d'euros de parts sociales entièrement souscrites par les sociétaires des Caisses d'Épargne (9 575 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;

Au 30 juin 2017, les primes se décomposent comme suit (montants inchangés par rapport au 31 décembre 2016) :

- 950 millions d'euros liés aux parts sociales souscrites par les sociétaires des Banques Populaires ;
- 2 885 millions d'euros liés aux parts sociales souscrites par les sociétaires des Caisses d'Épargne.

3.14.2 Titres supersubordonnés à durée indéterminée classés en capitaux propres

Entité émettrice	Date d'émission	Devise	Montant (en devise d'origine)	Date d'option de remboursement	Date de majoration d'intérêt	Taux	Nominal (en millions d'euros ⁽¹⁾)	
							30/06/2017	31/12/2016
BPCE	30 juillet 2004	USD	200 millions	30 septembre 2017	néant	Min (CMAT 10 ans + 0,3% ; 9%)	142	142
BPCE	12 octobre 2004	EUR	80 millions	12 juillet 2017	néant	Min (CMS 10 ans ; 7%)	80	80
BPCE	27 janvier 2006	USD	300 millions	27 juillet 2017	néant	6,75%	214	214
BPCE	30 octobre 2007	EUR	509 millions	30 octobre 2017	30 octobre 2017	6,12%	509	509
BPCE	6 août 2009	EUR	374 millions	30 septembre 2019	30 septembre 2019	12,50%	374	374
BPCE	6 août 2009	USD	444 millions	30 septembre 2019	30 septembre 2019	12,50%	309	309
TOTAL							1 628	1 628

⁽¹⁾ Nominal converti en euros au cours de change en vigueur à la date de classement en capitaux propres.

Les émissions de titres supersubordonnés à durée indéterminée antérieures au 30 juin 2009 s'analysent, depuis cette date, comme des instruments de capitaux propres émis en raison d'une clause devenue discrétionnaire concernant le paiement de la rémunération. Auparavant, elles figuraient en dettes subordonnées et assimilées. La transformation de ces instruments de dette en instruments de capitaux propres avait été traitée comptablement comme une extinction de la dette.

Les émissions postérieures au 30 juin 2009 ont toujours été classées en capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération.

3.15 COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers compensés au bilan l'ont été au regard des critères de la norme IAS 32. Selon cette norme, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si :

- le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Au sein du Groupe BPCE, l'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées majoritairement par Natixis avec des chambres de compensation pour lesquels les critères de la norme IAS 32 sont respectés :

- pour les dérivés, il s'agit de la compensation par devise des valorisations actives et des valorisations passives des dérivés ;
- pour les opérations d'*assets switch*, ayant des nominaux similaires, ainsi que des maturités et des devises identiques, le groupe présente ces opérations sous la forme d'un seul actif ou passif financier ;
- pour les opérations de pension livrée, le montant inscrit au bilan correspond au montant net des contrats de prise et de mise en pension livrée sur titres qui :
 - sont conclus avec la même chambre de compensation,
 - présentent la même date d'échéance,
 - portent sur le même titre et le même dépositaire,
 - sont conclus dans la même devise.

Les actifs et passifs financiers « sous accords de compensation non compensés au bilan » correspondent aux encours d'opérations sous contrats cadres de compensation ou assimilés, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation restrictifs de la norme IAS 32. C'est le cas notamment des dérivés ou d'encours de pensions livrées de gré à gré faisant l'objet de conventions cadres au titre desquelles les critères du règlement net ou la réalisation d'un règlement simultané de l'actif et du passif ne peut être démontré ou bien pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Pour ces instruments, les colonnes « Actifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie » et « Passifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie » comprennent notamment :

- pour les opérations de pension :
 - les emprunts ou prêts résultant d'opérations de pensions inverses avec la même contrepartie, ainsi que les titres reçus ou donnés en garantie (pour la juste valeur desdits titres),
 - les appels de marge sous forme de titres (pour la juste valeur desdits titres) ;
- pour les opérations de dérivés, les justes valeurs de sens inverse avec la même contrepartie, ainsi que les appels de marge sous forme de titres.

Les appels de marge reçus ou versés en trésorerie figurent dans les colonnes « Appels de marge reçus (*cash collateral*) » et « Appels de marge versés (*cash collateral*) ».

3.15.1 Actifs financiers

Actifs financiers sous accords de compensation compensés au bilan

	30/06/2017			31/12/2016		
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présentés au bilan
<i>en millions d'euros</i>						
Instruments dérivés (transaction et couverture)	82 437	19 550	62 887	87 394	19 705	67 689
Opérations de pension	42 370	7 001	35 369	47 873	7 502	40 371
Actifs financiers à la juste valeur	124 807	26 551	98 256	135 267	27 207	108 060
Opérations de pension (portefeuille de prêts et créances)	60 728	7 496	53 232	72 835	12 572	60 263
TOTAL	185 535	34 047	151 488	208 102	39 779	168 323

Actifs financiers sous accords de compensation non compensés au bilan

	30/06/2017				31/12/2016			
	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collateral)	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présentés au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collateral)	Exposition nette
<i>en millions d'euros</i>								
Instruments dérivés (transaction et couverture)	62 887	37 149	7 883	17 855	67 689	33 604	8 928	25 157
Opérations de pension	88 601	78 786	6	9 809	100 634	84 089	50	16 495
TOTAL	151 488	115 935	7 889	27 664	168 323	117 693	8 978	41 652

3.15.2 Passifs financiers

Passifs financiers sous accords de compensation compensés au bilan

	30/06/2017			31/12/2016		
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présentés au bilan
<i>en millions d'euros</i>						
Instruments dérivés (transaction et couverture)	85 106	19 550	65 556	90 199	19 705	70 494
Opérations de pension	41 564	7 001	34 563	43 446	7 502	35 944
Passifs financiers à la juste valeur	126 670	26 551	100 119	133 645	27 207	106 438
Opérations de pension (portefeuille de dettes)	77 691	7 496	70 195	80 545	12 572	67 973
TOTAL	204 361	34 047	170 314	214 190	39 779	174 411

Passifs financiers sous accords de compensation non compensés au bilan

	30/06/2017				31/12/2016			
	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés (cash collateral)	Exposition nette	Montant net des passifs financiers présentés au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés (cash collateral)	Exposition nette
<i>en millions d'euros</i>								
Instruments dérivés (transaction et couverture)	65 556	36 910	12 454	16 192	70 494	34 547	13 247	22 700
Opérations de pension	104 758	90 732	1	14 025	103 917	82 520	8	21 389
TOTAL	170 314	127 642	12 455	30 217	174 411	117 067	13 255	44 089

Note 4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

en millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Prêts et créances avec la clientèle	8 607	(2 781)	5 826	8 906	(2 742)	6 164
Prêts et créances avec les établissements de crédit ⁽¹⁾	688	(398)	290	558	(366)	192
Opérations de location-financement	290	///	290	272	///	272
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	///	(2 296)	(2 296)	///	(2 409)	(2 409)
Instruments dérivés de couverture	2 419	(2 459)	(40)	2 608	(2 463)	145
Actifs financiers disponibles à la vente	951	///	951	877	///	877
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	139	///	139	139	///	139
Actifs financiers dépréciés	31	///	31	42	///	42
Autres produits et charges d'intérêts	5	(42)	(37)	4	(67)	(63)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERÊTS	13 130	(7 976)	5 154	13 406	(8 047)	5 359

⁽¹⁾ Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 354 millions d'euros (411 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016) au titre de la rémunération des fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

en millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie	11	(18)	(7)	15	(19)	(4)
Opérations avec la clientèle	1 742	(11)	1 731	1 504	(9)	1 495
Prestation de services financiers	319	(378)	(59)	268	(341)	(73)
Vente de produits d'assurance vie	643	///	643	657	///	657
Moyens de paiement	850	(382)	468	785	(292)	493
Opérations sur titres	177	(109)	68	146	(100)	46
Activités de fiducie	1 696	(3)	1 693	1 587	(3)	1 584
Opérations sur instruments financiers et de hors-bilan	236	(82)	154	187	(75)	112
Autres commissions	228	(182)	46	231	(259)	(28)
TOTAL DES COMMISSIONS	5 902	(1 165)	4 737	5 380	(1 098)	4 282

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre retraité 2016⁽²⁾
Résultats sur instruments financiers de transaction ⁽¹⁾	1 466	1 336
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option ⁽²⁾	562	(425)
Résultats sur opérations de couverture	(17)	(21)
- Inefficacité de la couverture de juste valeur	(18)	(20)
- Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie	1	(1)
Résultats sur opérations de change ⁽³⁾	57	99
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	2 068	989

⁽¹⁾ La ligne « Résultats sur instruments financiers de transaction » inclut sur le premier semestre 2017 :

- les réfections appliquées à la juste valeur des CDS conclus avec les monolines qui conduisent à une diminution du stock de réfaction de 10 millions d'euros au cours du premier semestre 2017, contre un charge de 17 millions d'euros au premier semestre 2016, hors effet impact de change portant le stock total de réfaction à 61 millions d'euros au 30 juin 2017 contre 112 millions d'euros au 30 juin 2016 ;
- au 1^{er} semestre 2017 une reprise de la totalité de la provision sur base de portefeuilles constituée sur les expositions relatives aux CDPC (Credit Derivatives Product Companies) a été constaté pour un montant de 1 million d'euros ;
- la variation de juste valeur des dérivés affectée à hauteur de + 79 millions d'euros par l'évolution des réfections pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment - CVA), à hauteur de - 51 millions d'euros par l'évolution du risque de non-exécution dans la valorisation des instruments dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment - DVA), et à hauteur de + 45 millions par la prise en compte d'un ajustement pour coût de financement (Funding Valuation Adjustment - FVA) ;

⁽²⁾ Le résultat du 1^{er} semestre 2016 a été retraité des effets de l'application anticipée au 1^{er} janvier 2016 de la norme IFRS 9 pour les passifs financiers à la juste valeur sur option avec l'impact suivant : Résultat sur instruments financiers à juste valeur sur option : + 36 millions d'euros ;

⁽³⁾ Dont au 1^{er} semestre 2016 un produit de 47 millions d'euros correspondant au recyclage en résultat d'écarts de change lié à des remboursements, par certaines entités, de capital en devises ou d'éléments de situation nette assimilés à du capital.

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur, ainsi que les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Résultats de cession ⁽¹⁾	419	1 078
Dividendes reçus	166	163
Dépréciation durable des titres à revenu variable ⁽²⁾	(20)	(78)
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	565	1 163

⁽¹⁾ La ligne « résultats de cessions » inclut sur le premier semestre 2016 la plus-value de cession les titres de Visa Europe pour 797 millions d'euros ;

⁽²⁾ Au 1^{er} semestre 2017, la charge de dépréciation durable des titres à revenu variable s'établit à 20 millions d'euros contre 78 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016. Cette charge concerne les portefeuilles de l'assurance pour 3 millions d'euros (29 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016) dont l'impact est neutralisé compte tenu du mécanisme de la participation aux bénéfices. Au 1^{er} semestre 2017, les dépréciations durables des titres à revenu variable ⁽¹⁾ incluent également 12 millions d'euros de complément de dépréciations sur titres antérieurement dépréciés (44 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016). L'application automatique des indices de pertes de valeur sur titres cotés n'a pas entraîné de nouvelle dépréciation significative au 1^{er} semestre 2017.

⁽¹⁾ Hors titres de l'assurance, compte tenu du mécanisme de la participation aux bénéfices différée.

4.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Figurent notamment dans ce poste :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges liés à l'activité d'assurance (en particulier les primes acquises, les charges de prestation et les variations de provisions techniques des contrats d'assurance) ;
- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés).

en millions d'euros	1er semestre 2017			1er semestre 2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des activités d'assurance ⁽²⁾	6 238	(6 636)	(398)	16 237	(15 812)	425
Produits et charges sur activités immobilières	1		1	1	(1)	
Produits et charges sur opérations de location	187	(225)	(38)	220	(230)	(10)
Produits et charges sur immeubles de placement	107	(51)	56	146	(76)	70
Autres produits et charges d'exploitation bancaire ⁽¹⁾	215	(246)	(31)	286	(149)	137
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	6 748	(7 158)	(410)	16 890	(16 268)	622

⁽¹⁾ Y compris une charge de 25 millions d'euros enregistrée au 1^{er} semestre 2017 au titre du litige en cours concernant les fonds à formule portant la provision enregistrée à ce titre à 35 millions d'euros.

⁽²⁾ Au 1^{er} semestre 2016, la part du partenariat avec CNP Assurances concernant les créances nées d'opérations de réassurance, liées aux contrats réassurés dans les charges et produits d'assurance, s'élevait à 11,7 milliards d'euros.

4.6 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages du personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

en millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Charges de personnel	(5 167)	(4 982)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ⁽¹⁾	(692)	(636)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(2 429)	(2 422)
Autres frais administratifs	(3 121)	(3 058)
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(8 288)	(8 040)

⁽¹⁾ Les impôts, taxes et contributions réglementaires incluent notamment la cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) pour un montant annuel de 273 millions d'euros (contre 229 millions d'euros en 2016) et la Taxe de risque systémique des banques (TSB) pour un montant annuel de 86 millions d'euros (contre 102 millions d'euros en 2016).

4.7 COÛT DU RISQUE

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

Coût du risque de la période

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(631)	(709)
Récupérations sur créances amorties	39	53
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(107)	(85)
TOTAL COÛT DU RISQUE	(699)	(741)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
Opérations interbancaires	(2)	1
Opérations avec la clientèle	(690)	(692)
Autres actifs financiers	(7)	(50)
TOTAL COÛT DU RISQUE	(699)	(741)

Dépréciations et provisions pour risque de crédit

<i>en millions d'euros</i>	01/01/2017	Dotations	Reprises ⁽¹⁾	Autres variations ⁽²⁾	30/06/2017
Actifs financiers disponibles à la vente	83	5	(8)	5	85
Opérations interbancaires	73	3	1	(4)	73
Opérations avec la clientèle	12 278	1 711	(1 756)	(85)	12 148
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2				2
Actifs divers liées aux activités d'assurance	309	51	(18)	2	344
Débiteurs divers	188	10	(10)	(5)	183
Dépréciations déduites de l'actif	12 933	1 780	(1 791)	(87)	12 835
Provisions sur engagements de prêts et de garantie	366	94	(88)	(12)	360
Autres provisions risque de crédit	732	28	(16)	(55)	689
Provisions de passif	1 098	122	(104)	(67)	1 049
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT	14 031	1 902	(1 895)	(154)	13 884

(1) Dont 566 millions d'euros de reprises de provisions utilisées.

(2) Les autres variations concernent principalement les écarts de conversion.

4.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

en millions d'euros	1er semestre 2017	1er semestre 2016 retraité
Impôts courants	(824)	(531)
Impôts différés	(199)	(225)
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(1 023)	(756)

Rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique

	1er semestre 2017		1er semestre 2016 ⁽²⁾ retraité	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Résultat net part du groupe	1 596		2 442	
Variations de valeur des écarts d'acquisition			76	
Participations ne donnant pas le contrôle	269		180	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	(143)		(135)	
Impôts	1 023		756	
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔTS ET VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION (A)	2 745		3 319	
Taux d'imposition de droit commun français (B)		34,43%		34,43%
Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)	(945)		(1 143)	
Effet de la variation des impôts différés non constatés	(41)	1,5%	3	(0,1%)
Effet des différences permanentes ⁽¹⁾	(119)	4,3%	157	(4,7%)
Impôts à taux réduit et activités exonérées	(2)	0,1%	(1)	
Différence de taux d'impôts sur les revenus taxés à l'étranger	41	(1,5%)	(3)	0,1%
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	8	(0,3%)	201	(6,1%)
Autres éléments	35	(1,3%)	29	(0,9%)
CHARGE D'IMPÔTS COMPTABILISÉE	(1 023)		(757)	
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT RAPPORTÉE AU RÉSULTAT TAXABLE)		37,30%		22,70%

⁽¹⁾ Les différences permanentes comprennent notamment la TSB (Taxe systémique bancaire) et la cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) qui constituent des charges non déductibles (cf. note 4.6). Au 1^{er} semestre 2016, elles incluaient également la plus-value sur cession des titres Visa, taxée selon le régime long terme.

⁽²⁾ Les impôts sur exercices antérieurs du 1^{er} semestre 2016 comprennent notamment 200 millions d'euros de produits d'impôts résultant principalement de dégrèvements obtenus dont en particulier :

- + 86 millions d'euros relatifs à un dégrèvement accordé par l'administration fiscale, et à des reprises de provisions, suite à une décision du Conseil d'État ayant fait droit à une demande de BPCE concernant la taxe de 3 % acquittée par les Banques Populaires et les Caisses d'épargne à l'occasion du rachat des certificats coopératifs d'investissements en 2013 ;
- + 43 millions d'euros suite aux conclusions favorables du rapporteur du Conseil d'État rendant quasi certaine la possibilité de corriger le traitement fiscal de produits de dividendes perçus et imposés par Natixis en 2012 ;
- + 36 millions d'euros liés à la résolution de plusieurs litiges fiscaux chez BPCE SA.

Note 5 Partenariats et entreprises associées

5.1 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Partenariats et autres entreprises associées

Les principales participations du groupe mises en équivalence concernent les coentreprises et les entreprises associées suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
CNP Assurances (groupe)	2 443	2 450
Socram Banque	76	76
Participations du groupe Natixis	625	666
Banque Calédonienne d'Investissement	139	135
Autres	271	268
Sociétés financières	3 554	3 595
Sociétés non financières	296	296
TOTAL PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	3 850	3 891

5.2 QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

<i>en millions d'euros</i>	1er semestre 2017	1er semestre 2016
CNP Assurances (groupe)	106	100
Participations du groupe Natixis	13	14
Socram Banque	1	2
Banque Calédonienne d'Investissement	7	6
Autres	12	7
Sociétés financières	139	129
Sociétés non financières	4	6
QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	143	135

Note 6 Information sectorielle

Le Groupe BPCE s'articule autour de trois pôles métiers :

La Banque de Proximité incluant :

- le réseau Banque Populaire regroupant les 15 Banques Populaires et leurs filiales, le Crédit Maritime Mutuel et les sociétés de caution mutuelle ;
- le réseau Caisse d'Épargne constitué des 16 Caisses d'Épargne et leurs filiales ;
- les Autres réseaux, qui comprennent la contribution du groupe Crédit Foncier, de BPCE International et de la Banque Palatine.
- Les Services financiers spécialisés de Natixis qui regroupent les métiers de l'affacturage, du crédit-bail, du crédit à la consommation, des cautions et garanties, de l'ingénierie sociale, des paiements et des titres.

L'Épargne qui constitue un des métiers de Natixis, ce pôle intègre la gestion d'actifs, l'assurance, la banque privée et le capital investissement pour compte de tiers.

La Banque de Grande Clientèle de Natixis, qui se positionne comme la banque de la clientèle grandes entreprises et institutionnels de BPCE.

Un pôle Hors métiers regroupant notamment :

- la contribution de l'organe central et du hors pôle de Natixis ;
- les Participations financières de Natixis qui sont composées de Coface, de Natixis Algérie, de Natixis Private Equity et de Corporate Data Solutions;
- le résultat des activités de capital investissement, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières et de diverses autres sociétés transverses du Groupe ;
- les éléments relatifs aux dépréciations de valeur des écarts d'acquisition et aux amortissements des écarts d'évaluation, ces éléments relevant de la stratégie d'acquisition de participations menée par le groupe ;
- la contribution au Fonds de Résolution Unique ;

Pour mémoire, les comptes 2016 sont présentés pro forma :

- de la réaffectation entre les pôles Banque de proximité et Hors métiers de dégrèvements obtenus au premier semestre 2016 et du changement de méthode de comptabilisation des titres super-subordonnés à durée indéterminée et *Additional Tier One* intragroupes : impacts neutres au niveau du Groupe.
- de l'application par anticipation de l'amendement IFRS 9 sur le spread de crédit propre rétroactif au 1^{er} janvier 2016 : annulation des impacts du spread émetteur en compte de résultat par constatation en capitaux propres.

L'information sectorielle du Groupe BPCE a été retraitée en conséquence sur les périodes passées.

INFORMATIONS SECTORIELLES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Résultats par pôle ⁽¹⁾

<i>en millions d'euros</i>	Banque de proximité		Epargne		Banque de Grande Clientèle		Hors métiers		Groupe BPCE	
	S1-17	S1-16 pf	S1-17	S1-16	S1-17	S1-16	S1-17	S1-16 pf	S1-17	S1-16 pf
Produit net bancaire	8 190	8 181	1 811	1 656	2 016	1 668	98	909	12 114	12 415
Frais de gestion	(5 564)	(5 535)	(1 266)	(1 169)	(1 114)	(994)	(755)	(751)	(8 700)	(8 449)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 626	2 646	545	487	902	675	(658)	158	3 414	3 966
Coefficient d'exploitation	67,9%	67,7%	69,9%	70,6%	55,3%	59,6%	ns	ns	71,8%	68,1%
Coût du risque	(555)	(571)			(78)	(124)	(67)	(46)	(699)	(741)
Résultat des entreprises MEE	20	15	7	6	5	8	110	107	143	135
Gains ou pertes sur autres actifs	1	65	9	19			19	10	30	94
Variations de valeurs des écarts d'acquisition								(76)		(76)
RESULTAT AVANT IMPOT	2 092	2 154	562	513	829	558	(595)	153	2 888	3 378
Impôts sur le résultat	(742)	(737)	(190)	(172)	(255)	(182)	164	334	(1 023)	(756)
Participations ne donnant pas le contrôle	(20)	(50)	(150)	(122)	(168)	(108)	68	100	(269)	(180)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 330	1 368	223	219	406	268	(363)	587	1 596	2 442
Passage du RNpg pro forma au publiable ⁽¹⁾		69						(84)	-	(15)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 330	1 436	223	219	406	268	(363)	503	1 596	2 427

Résultats des sous-pôles de la Banque de Proximité

<i>en millions d'euros</i>	Banques Populaires		Caisses d'Epargne		Services Financiers Spécialisés		Autres réseaux		Banque de proximité	
	S1-17	S1-16 pf	S1-17	S1-16 pf	S1-17	S1-16	S1-17	S1-16 pf	S1-17	S1-16 pf
Produit net bancaire	3 203	3 165	3 616	3 637	691	684	680	695	8 190	8 181
Frais de gestion	(295)	(269)	(2 429)	(2 445)	(459)	(446)	(482)	(476)	(5 564)	(5 535)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 008	996	1 187	1 193	232	238	197	219	2 625	2 646
Coefficient d'exploitation	68,5%	68,5%	67,2%	67,2%	66,4%	65,2%	70,9%	68,5%	67,9%	67,7%
Coût du risque	(211)	(261)	(172)	(173)	(35)	(29)	(137)	(108)	(555)	(571)
Résultat des entreprises MEE	19	14					1	1	20	15
Gains ou pertes sur autres actifs		36		(2)		31	2	1	1	65
RESULTAT AVANT IMPOTS	817	785	1 015	(1 017)	197	240	63	112	2 092	2 154

¹ Impact résultat net part du groupe sur le pro forma au premier semestre 2016 : + 15 millions d'euros après retraitement des soultes sur remboursements anticipés (+ 8 millions d'euros hors soultes sur remboursements anticipés) dont

- produit net bancaire + 36 millions d'euros après retraitement des soultes sur remboursements anticipés (+ 19 millions d'euros hors soultes sur remboursements anticipés) ;
- impôts sur le résultat - 12 millions d'euros après retraitement des soultes sur remboursements anticipés (- 6 millions d'euros hors soultes sur remboursements anticipés) ;
- participations ne donnant pas le contrôle + 9 millions d'euros après retraitement des soultes sur remboursements anticipés (+ 5 millions d'euros d'impôts sur le résultat hors soultes sur remboursements anticipés).

Note 7 Engagements

Le montant communiqué correspond à la valeur nominale de l'engagement donné.

7.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Engagements de financement donnés en faveur :		
des établissements de crédit	4 989	1 400
de la clientèle	117 587	114 952
- Ouvertures de crédit confirmées	110 585	109 694
- Autres engagements	7 002	5 258
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	122 576	116 352
Engagements de financement reçus :		
d'établissements de crédit	53 789	48 781
de la clientèle	3 853	4 508
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	57 642	53 289

7.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

<i>en millions d'euros</i>	30/06/2017	31/12/2016
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	6 169	5 575
d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	37 894	37 191
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	44 063	42 766
Engagements de garantie reçus :		
d'établissements de crédit	22 660	19 847
de la clientèle	128 166	126 242
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	150 826	146 089

⁽¹⁾ Les garanties données par CEGC (filiale de Natixis) dans le cadre de son activité sont traitées comptablement comme des contrats d'assurance suivant la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Ils donnent lieu à une comptabilisation au passif du bilan, et ne sont pas inclus dans le montant des garanties données d'ordre de la clientèle présenté dans le tableau ci-dessus.

Les engagements de garantie sont des engagements par signature.

Les « valeurs affectées en garantie » et les « valeurs reçues en garantie » figurent dans la note 8 « Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et autres actifs donnés en garantie ».

Note 8 Actifs financiers transférés, autres actifs financiers donnés en garantie et actifs reçus en garantie dont l'entité peut disposer

Comme au 30 juin 2016, les actifs financiers « cédés » sont des créances cédées à titre de garantie (articles L. 211-38 ou L. 313-23 et suivants du code monétaire et financier) dans le cadre de refinancements garantis, notamment auprès de la banque centrale. Les actifs financiers affectés en garantie le sont généralement sous forme de nantissement. Les principaux dispositifs concernés sont Banques Populaires Covered Bonds, la CRH (Caisse de refinancement de l'habitat), le mécanisme de refinancement de place ESNI, ou encore les titres apportés en nantissement du refinancement obtenu auprès de la Banque centrale européenne (BCE).

Pour les opérations de titrisation consolidées, par transparence :

- la quote-part des créances cédées revenant aux investisseurs externes est considérée comme étant donnée en garantie à des tiers ;
- la quote-part des créances cédées revenant aux parts et obligations auto souscrites par le groupe, et éliminées en consolidation, n'est pas considérée comme étant donnée en garantie, sauf si ces titres ont été utilisés dans le cadre d'un mécanisme de refinancement.

Conformément au cadre légal français, les garanties intrinsèques attachées aux émissions d'obligations sécurisées ne sont pas comptabilisées en engagements de garantie donnés. Les obligations sécurisées émises par BPCE SFH et la Compagnie de Financement Foncier bénéficient d'un privilège légal constitué d'actifs éligibles.

Note 9 Périimètre de consolidation

9.1 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2017

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2017 sont les suivantes :

Modifications du pourcentage de détention dans les filiales restant contrôlées au 30 juin 2017

Variation du pourcentage d'intérêt du groupe dans Natixis

Suite à diverses opérations réalisées sur actions propres, le taux d'intérêt du groupe dans Natixis s'élève à 71,035 % au 30 juin 2017 (contre 71,03 % au 31 décembre 2016). L'impact sur les capitaux propres part du groupe n'est pas significatif.

Prise de contrôle sur des filiales

Acquisition d'une participation majoritaire dans PayPlug

Le 3 avril 2017, le groupe Natixis a acquis l'entité PayPlug (cf. note 1.3).

Autres évolutions de périmètre

Création de la Caisse d'Épargne Hauts de France

Le 29 avril 2017, la Caisse d'Épargne de Picardie et la Caisse d'Épargne Nord France Europe ont fusionné pour donner naissance à la Caisse d'Épargne Hauts de France.

Cette fusion entre deux sociétés constitutives de l'entité consolidante n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

Fusion de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Nord et de la Banque Populaire du Nord

Le 22 avril 2017, la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Nord a fusionné avec la Banque Populaire du Nord.

Cette fusion entre deux sociétés constitutives de l'entité consolidante n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe.

9.2 OPÉRATIONS DE TITRISATION

La titrisation est un montage financier qui permet à une entité d'améliorer la liquidité de son bilan. Techniquement, des actifs sélectionnés en fonction de la qualité de leurs garanties sont regroupés dans une société *ad hoc* qui en fait l'acquisition en se finançant par l'émission de titres souscrits par des investisseurs.

Les entités spécifiques créées dans ce cadre sont consolidées lorsque le groupe en a le contrôle. Le contrôle est apprécié au regard des critères de la norme IFRS 10.

Le tableau suivant recense les opérations de titrisation réalisées par les entités de la Banque commerciale et Assurance sans décomptabilisation (totale ou partielle) :

<i>en millions d'euros</i>	Nature des actifs	Date de création	Échéance prévue	Nominal à l'origine	Solde au 30/06/2017
Elide 2011	Prêts immobiliers résidentiels	06/04/2011	janvier 2036	1 089	284
Elide 2012	Prêts immobiliers résidentiels	26/06/2012	avril 2037	1 190	407
Elide 2014	Prêts immobiliers résidentiels	18/11/2014	octobre 2039	915	513
Elide 2017-1	Prêts immobiliers résidentiels	02/02/2017	décembre 2037	1 842	1 622
Elide 2017-2	Prêts immobiliers résidentiels	27/04/2017	octobre 2041	1 051	1 011
Sous total Elide				6 087	3 837
Eridan	Crédits divers	16/12/2010	novembre 2033	880	146
BPCE Master Home Loans/BPCE Master Home Loans Demut	Prêts immobiliers résidentiels	26/05/2014	avril 2032	44 068	39 410
BPCE Consumer Loans	Prêts personnels	27/05/2016	mai 2032	5 000	4 751
BPCE Home Loans FCT 2017_5	Prêts immobiliers résidentiels	29/05/2017	mai 2054	10 500	10 337
Sous-total autres				60 448	54 644
TOTAL				66 535	58 481

Opération de titrisation interne au Groupe BPCE

En 2017, deux nouvelles entités *ad hoc* (deux Fonds Communs de Titrisation ou « FCT ») ont été consolidées au sein du Groupe BPCE : BPCE Home Loans FCT 2017_5 et BPCE Home Loans FCT 2017_5 Demut, toutes deux nées d'une opération de titrisation interne au groupe réalisée par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne en mai 2017.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts immobiliers (10,5 milliards d'euros environ) à BPCE Home Loans FCT 2017_5 et in fine, une souscription, par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par les entités *ad hoc*.

Elle prolonge l'opération BPCE Master Home Loans mise en place en mai 2014, toujours en vie, basée sur une cession de prêts immobiliers et complète ainsi de manière similaire la gestion centrale de la trésorerie du Groupe BPCE.

Cette opération permet de maintenir à un niveau élevé le collatéral du Groupe BPCE éligible aux opérations de refinancement de l'Eurosystème tout en diversifiant les actifs apportés à ce genre d'opérations.

Opérations de titrisation réalisées avec décomptabilisation partielle

Le Crédit Foncier a conclu, en 2015, une opération de titrisation publique adossée à des prêts immobiliers aux particuliers (Crédit Foncier Home Loans n°2).

Le Crédit Foncier, en tant que gestionnaire des créances, n'a pas la capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur la variabilité des rendements. En conséquence, il ne contrôle pas le FCT au sens de la norme IFRS 10 et ce dernier n'est pas consolidé.

Toutefois, compte tenu des liens conservés avec le FCT, les critères permettant de conclure à une décomptabilisation totale des actifs au sens, cette fois, de la norme IAS 39, ne sont pas totalement réunis.

En conséquence, l'opération est déconsolidante au sens d'IFRS 10 et partiellement décomptabilisante au sens d'IAS 39.

Les actifs transférés font ainsi l'objet d'une comptabilisation dans la mesure de l'implication continue du Crédit Foncier, consistant à maintenir à l'actif la perte maximale associée à chacun des liens résiduels (*swap*, *clean up call*, frais de gestion). Ces ajustements conduisent à constater un actif total de 127 millions d'euros et un passif de 68 millions d'euros au 30 juin 2017.

La juste valeur des liens résiduels est réévaluée à chaque arrêté.

Pour le premier semestre 2017, l'effet net des opérations CFHL-2 est une charge de - 25 millions d'euros à mettre en relation avec les remboursements anticipés de l'année.